EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 55

BASILIQUE NOTRE-DAME DU PORT - INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO AU TITRE DES CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE EN FRANCE / DÉFINITION DE LA ZONE TAMPON

Tout au long du Moyen Âge, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins venant de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, ils devaient traverser la France. Quatre voies symboliques partent de Paris, de Vezelay, du Puy et d'Arles et mènent à la traversée des Pyrénées. Églises de pèlerinages ou simples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin jalonnent ces voies, et témoignent des aspects spirituels et matériels du pèlerinage. Exercice spirituel et manifestation de la foi, le pèlerinage a aussi touché le monde profane en jouant un rôle décisif dans la naissance de la circulation des idées et des arts.

Au total, 71 édifices, ou ensemble d'édifices, et 7 sections de sentier répartis sur le territoire français, évoquent avec fidélité le contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Ils présentent une importance culturelle et/ou naturelle qui transcende les frontières nationales, ainsi qu'un caractère inestimable pour les générations futures. **Aussi, ces 78 composantes réparties dans 95 communes, 32 départements et 10 régions françaises composent le bien culturel inscrit au patrimoine mondial en 1998.**

La basilique Notre-Dame-du-Port, de par la qualité de son bâti, son plan en déambulatoire, ses chapelles rayonnantes, la présence d'une statue de Vierge à l'Enfant abritée dans sa crypte, réputée miraculeuse, à laquelle sont associés pèlerinages et processions, **est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, comme une des composantes du bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ».**

Dans une optique de préservation et de mise en valeur du patrimoine, chaque composante de cet ensemble doit se doter d'un plan de gestion, précisant la manière dont la valeur universelle et exceptionnelle du bien est conservée. Ce plan de gestion doit aussi décrire comment les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, définies lors de l'inscription, sont maintenues ou améliorées.

Une cartographie propre au bien doit définir, juridiquement, d'une part le périmètre du bien lui-même, et d'autre part le périmètre de la zone dite « tampon » : périmètre permettant d'assurer la protection du bien et de son environnement, conformément à l'article L612-1 du code du patrimoine modifié par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine.

L'exercice des responsabilités est complexe pour le bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », du fait de la multiplicité de ses composantes. En effet, chacune des composantes doit satisfaire aux conditions de gestion évoquées précédemment, et doit être solidaire de l'ensemble. **Ainsi, la négligence d'une seule des composantes vis-à-vis des obligations de gestion pourrait entraîner la perte de l'inscription pour l'intégralité du bien.**

En 2015, l'État a nommé un préfet coordinateur du bien, qui est le Préfet de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées. La première réunion de la commission territoriale relative au classement UNESCO au titre des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », de l'église Notre-Dame-du-Port et des édifices du Puy en Velay s'est tenue le 5 juillet 2016. Les règles inhérentes au maintien de l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial ont été précisées et phasées. En particulier, la production et l'approbation du plan de

gestion sont attendus pour 2018, par les partenaires de l'UNESCO. **En revanche, la délimitation précise de la zone tampon a été exigée pour le premier semestre 2017.**

Aussi, une étude spécifique, co-construite avec les services compétents de l'État, a permis de caractériser de façon précise le périmètre de la zone tampon de la basilique Notre-Dame-du-Port. **L'étude s'est attachée à aboutir à une proposition qui atteint le niveau de précision exigé par l'UNESCO, soit une précision "à la parcelle"**. Le détail de l'étude (sur CD), et le plan portant à connaissance le périmètre proposé sont joints en annexe.

Le périmètre de la zone tampon, d'une superficie de 139 ha, englobe l'ensemble de la ville ancienne qui est la structure urbaine de référence pour Notre-Dame-du-Port, mais aussi les avenues liées à l'arrivée depuis la gare centrale, qui guident le voyageur vers le centre historique. Enfin, les zones qui offrent des perspectives visuelles importantes sur la basilique, sont, elles aussi, prises en compte. Ainsi, le périmètre est divisé en trois secteurs qui présentent des enjeux différents, et donc des modalités de gestion distinctes et adaptées :

- **Un secteur A, des « abords immédiats »**, est en contact direct avec la basilique. Il a vocation à recevoir, à court terme, un projet d'aménagement global et ambitieux résultant d'un concours d'architecture et d'urbanisme qui permet de préserver l'authenticité du bien, mais aussi de le valoriser.
- **Un secteur B, des « secteurs historiques à ambiances »**, constitué des parties anciennes de Clermont-Ferrand. Il concentre le bâti de grande valeur, et a vocation à être géré par une Aire de Valorisation du Patrimoine (AVAP) de manière à en assurer la préservation, à encadrer la qualité des constructions et aménagements, pour conserver les ambiances urbaines existantes.
- **Un secteur C, des « secteurs offrant des vues sur le monument »**, dont les questions principales de gabarit du bâti, de préservation des vues vers la basilique et de qualité des traitements paysagers seront examinées réglementairement via le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En parallèle, la Ville de Clermont-Ferrand souhaite engager dès 2018 les études concernant la réfection de la crypte en associant également celles de la sacristie. Aussi, après concertation sur le programme de réfection avec la DRAC, la Ville va consulter des équipes de maitrise d'œuvre habilitées à travailler sur les monuments historiques et ce, dès juillet 2017, afin que les études puissent démarrer en janvier 2018, avec pour objectif une réalisation des travaux en 2019-2020.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver le périmètre de la zone tampon, zone de protection de la composante du bien en série "Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France", la basilique Notre-Dame du Port.

- d'approuver la décomposition dudit périmètre en trois secteurs distincts :

- le secteur A : Les abords immédiats
- le secteur B : Les secteurs historiques à ambiances
- le secteur C : Les secteurs offrant des vues sur le monument

- de prendre acte que les prescriptions afférentes aux différents secteurs doivent être intégrées dans le plan de gestion du bien, et dans les différents documents d'urbanisme lors de leur prochaine évolution.

- d'approuver le lancement en juillet 2017 de la consultation auprès de maîtrises d'œuvre habilitées à intervenir sur les édifices monuments historiques.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 juillet 2017

Pour le Maire et par délégation
l'Adjointe chargée de la Politique Culturelle

Isabelle LAVEST

Zone tampon autour de Notre-Dame-du-Port 139 ha

A Projet opérationnel (fond rouge)

B Document de protection patrimoniale (fond bleu)

C Maîtrise des gabarits et des aménagements extérieurs (fond jaune)

C

A

B

pour mémoire, fond orangé: périmètre du bien UNESCO

A

Clermont Auvergne Métropole

Étude de définition d'une zone tampon autour de l'église Notre-Dame-du-Port

Cités et Patrimoines
Rayko Gourdon architecte du patrimoine

Rapport de présentation - le 24 mai 2017



SOMMAIRE

PRÉAMBULE **5**

1 / SYNTHÈSE DES DONNÉES EXISTANTES **7**

1.1 / L'évolution historique du quartier de Notre-Dame-du-Port 7

1.2 / Le document d'urbanisme 9

1.3 / L'atlas des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial 11

2 / LES PERSPECTIVES VISUELLES **13**

2.1 / Les vues lointaines 14

2.2 / Les vues rapprochées 16

2.3 / Les abords immédiats 20

3 / LE BÂTI DU QUARTIER **23**

3.1 / La valeur patrimoniale du bâti 24

3.2 / Caractères historiques et architecturaux du patrimoine bâti 25

Le patrimoine bâti du XVIe siècle ou antérieur 27

Le patrimoine bâti des XVIIe et XVIIIe siècles 27

Le patrimoine bâti du XIXe siècle 29

Le patrimoine bâti du tournant des XIXe et XXe siècles 29

Le patrimoine bâti du XXe siècle 31

4 / LES ESPACES PUBLICS AUTOUR DE NOTRE-DAME-DU-PORT **33**

5 / PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE **34**

6 / PRÉCONISATIONS **35**

6.1 / Détails sur les abords immédiats de l'église 37

7 / SOURCES **41**

Vue intérieure de la nef: travaux de 2008



Carte source ACIR Compostelle
(Agence de coopération interrégionale)



PRÉAMBULE

Lors de l'inscription UNESCO de 1998, aucune délimitation du «bien» lui-même - c'est-à-dire l'église Notre-Dame-du-Port comme exemple exceptionnel des églises romanes de pèlerinage sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle - ni de sa zone de protection («zone tampon»), n'a été établie.

Le bien a été délimité en 2016, mais la zone tampon reste à délimiter.

Cette délimitation se fera selon une double approche, visuelle d'une part et fonctionelle ou structurelle d'autre part.

L'église Notre-Dame-du-Port a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des «Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France» lors de la vingt-deuxième session de son comité du patrimoine mondial le 2 décembre 1998. Ce «bien» n° 868, selon la terminologie UNESCO, est un bien culturel en série, constitué de soixante dix-huit composantes: soixante-quatre monuments (cathédrales, églises, anciennes abbayes, hôpitaux, ponts, dolmen), sept ensembles monumentaux, et à titre d'exemple sept sections de sentier de grande randonnée (situées sur le GR. 65 joignant Le Puy-en-Velay à Saint-Jean-Pied-de-Port c'est-à-dire la *via podensis*). Les éléments constituant le bien sont situés au sein de dix régions et trente-deux départements.

L'inscription a été réalisée sur la base de trois critères:

- *critère (ii) «témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages»*: La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel du Moyen-Âge, comme l'illustrent les monuments sélectionnés en France.
- *critère (iv) «offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine»:* Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.
- *critère (vi) «être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle»:* Le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un aspect presque universel de la spiritualité de l'homme. La route de Saint-Jacques de Compostelle est un témoignage exceptionnel de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et de l'Occident au Moyen-Âge.

L'église a été intégrée à ce bien en raison de l'exceptionnelle qualité propre de son architecture, représentative des églises de pèlerinage. Chaque année l'église est l'objet d'un (ou deux) pèlerinage(s) qui attire(nt) de très nombreux fidèles. Signalons l'exemple le plus proche de la représentation de la dévotion à Saint-Jacques qui se situe dans un vitrail de Notre-Dame-de-Prospérité à Montferrand.

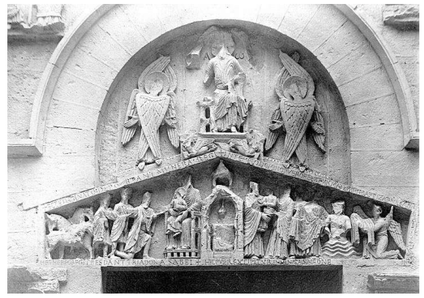
Une particularité du bien est que la cartographie des périmètres des éléments qui constituent le bien, comme celle des zones tampon qui les entourent, n'ont pas été jointes à la décision d'inscription, ce qui est à l'origine de la présente étude.

La nécessité de prendre en compte cette inscription au travers de plans de gestion qui peuvent être intégrés aux documents d'urbanisme, notamment pour la zone centrale (ou périmètre) du bien UNESCO a été formalisée récemment dans la loi «LCAP» et dans le code du patrimoine en son article L612-1. Pour la zone tampon, cette exigence de prise en compte dans les documents d'urbanisme n'est pas évidente, mais le texte précise que la zone tampon doit *«(inclure) son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection».*

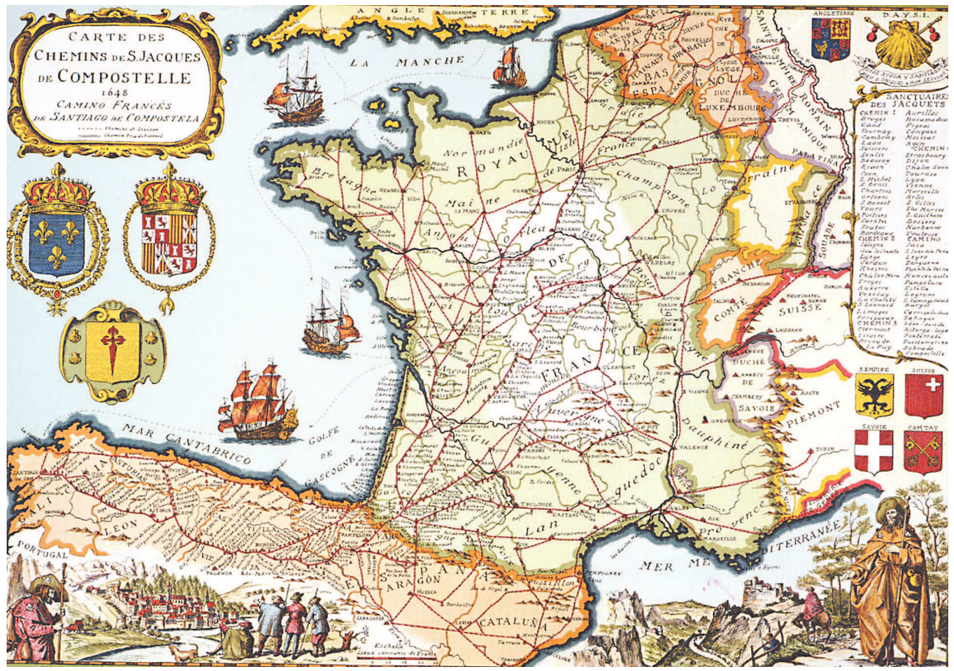
Il est donc exigé pour la zone tampon une double approche, qui aborde la notion traditionnelle dans le droit français du patrimoine de covisibilité et une notion fonctionnelle ou structurelle.

Bien que ce ne soit *a priori* pas l'objet de la présente étude, rappelons les dispositions qui concernent le périmètre du bien lui-même: *«Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative».*

Enfin, rappelons que l'église Notre-Dame-du-Port a fait partie de la toute première liste des bâtiments classés monuments historiques en 1840.



Vue du tympan, photo ancienne
Source base Mérimée du ministère de la Culture



Carte source ACIR

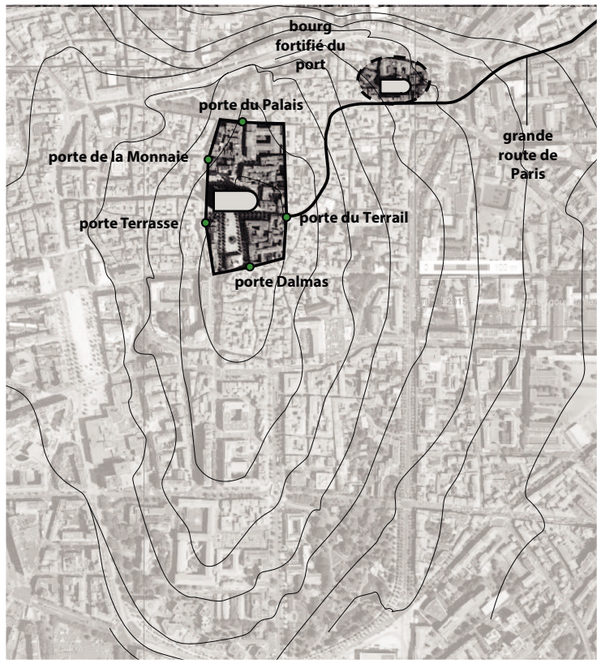
Évolution historique de la ville, source étude de définition quartier Notre-Dame-du-Port GRAHAL 2016

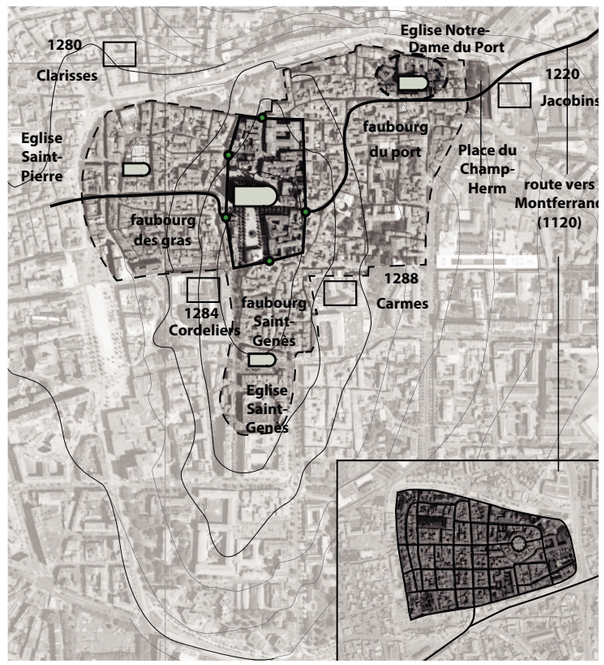
En haut à gauche IVe-VIIe siècles
L'enceinte aux cinq portes
et la naissance du faubourg du Port

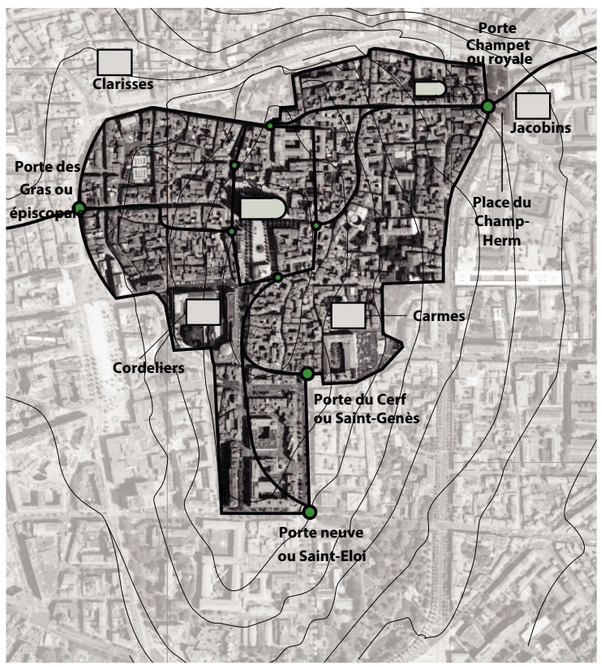
En haut à droite XIIIe siècle
Développement des faubourgs médiévaux

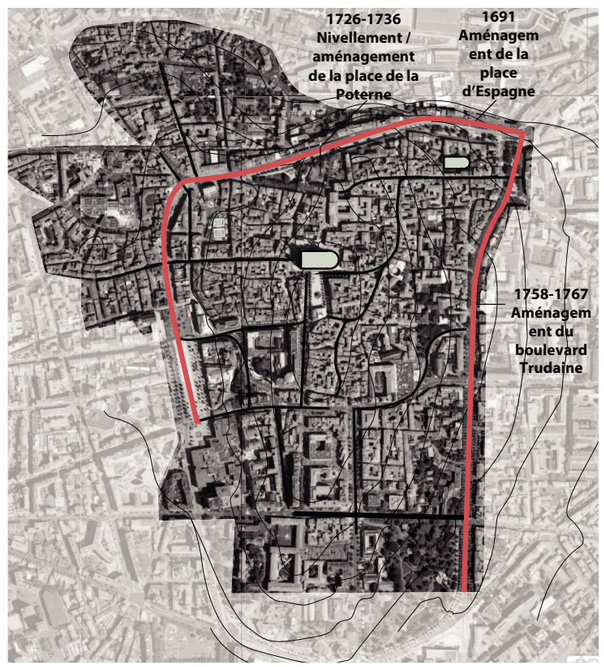
En bas à gauche XIV-XVe siècles
La ville médiévale englobant les faubourgs

En bas à droite XVIIIe-XIXe siècles
L'extension urbaine et la naissance de Clermont-Ferrand









Les données sur les perspectives visuelles ou sur le bâti du quartier sont à produire.

Les données historiques sont en revanche nombreuses, et montrent dès l'origine l'église comme coeur d'un quartier commerçant dense, ouvert sur l'extérieur, accès principal à la ville cathédrale depuis le nord et l'est.

La position particulière du monument aux limites du centre ancien et des extensions urbaines plus récentes le place à la charnière de nombreux thèmes du plan local d'urbanisme (PLU), avec des évolutions importantes susceptibles de transformer son environnement.

1 / SYNTHÈSE DES DONNÉES EXISTANTES

Les données qu'il est nécessaire de prendre en compte et d'analyser au regard des obligations liées à la ratification par la France en 1975 de la convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial culturel et naturel comme de la loi LCAP peuvent être classées en quatre catégories:

- **Les données historiques, sur le bien lui-même et sur son environnement**. Les données historiques sur l'église elle-même sont extrêmement nombreuses, tant le bâtiment a fait l'objet d'études et de travaux bien documentés dès le XIXe siècle. Dans la mesure où la présente étude ne concerne pas l'église elle-même d'une part et où, d'autre part, la gestion en est en toute hypothèse assurée par le ministère de la culture en raison de son classement comme monument historique, il n'a pas été procédé ici à une synthèse des données spécifiques au bâtiment, mais du quartier et de la ville.
- **Les données urbaines et architecturales de l'environnement proche, éventuellement plus lointain.** Un certain nombre de données urbaines, architecturales et patrimoniales sur l'environnement immédiat existent mais sont trop incomplètes pour qu'une synthèse en soit produite. Elles seront complétées.
- **Les perspectives visuelles, à l'échelle du grand paysage et du paysage urbain de proximité.** Les données qui concernent les perspectives visuelles, le grand paysage et le paysage rapproché sont également relativement incomplètes en cela qu'aucune approche spécifique à Notre-Dame-du-Port n'existe. Cette approche sera donc réalisée.
- **Les documents de gestion existants.** D'ordre et de portées très différentes, ils sont examinés.

On trouvera en fin de document une sélection des sources écrites ou iconographiques des données qui ont pu être consultées.

1.1 / L'évolution historique du quartier de Notre-Dame-du-Port

Dès le IVe siècle, la ville romaine du Bas-Empire s'insère dans une emprise fortement restreinte par rapport à la ville du 1er siècle avant J.-C. Elle s'entoure d'une enceinte réduite au seul sommet de la butte, dite «aux cinq portes», autour d'une première église épiscopale au centre de la ville fortifiée, à la demande de l'évêque Namace, au cours du Ve siècle.

Autour de cette enceinte se développèrent dès le VIe siècle les premières implantations qui vont constituer les futurs quartiers du Clermont médiéval et moderne. Ainsi naquirent de nouveaux foyers autour de la future rue des Gras à l'ouest, de la rue Saint-Genès au sud, et surtout le «**portus**», au nord et à l'est de la cité.

Concomitamment à la construction d'une **première église hors les murs** par l'évêque Saint-Avit, entre 571 et 574, mais aussi en raison de la proximité d'un vaste espace libre dit «Champ-Herm» ou champ vide, aboutissement de la grande route de Paris, apparut ainsi le faubourg du Port, lieu d'échanges et de commerce, bientôt véritable quartier commerçant de la ville.

A cette époque, **le faubourg et son église, relativement indépendants de la ville cathédrale**, étaient probablement entourés d'une enceinte à part entière qui n'empêcha pas les agressions et destructions extérieures de Pépin le Bref au VIIIe siècle ou des Normands aux siècles suivants.

L'église Sainte-Marie-Principale, actuelle église Notre-Dame-du-Port, fut enfin reconstruite au XIIe siècle, sous l'impulsion de l'évêque Etienne II, complétée au nord par un cloître, information qui correspond à la désignation d'abbaye émise dès le Xe siècle. Elle était **enchâssée dans un tissu particulièrement dense**, était partiellement séparée de la rue du Port par une parcelle bâtie dans l'angle sud-ouest et par un cimetière illustré sur le plan Fuzier de 1575 par un petit tertre surmonté d'une croix.

Le faubourg continua de se développer le long de l'axe stratégique reliant désormais la cité épiscopale à Montferrand, ville comtale créée en 1120, tout en confortant ses liens avec la place du Champ-Herm, où arrivaient les marchandises en provenance du Midi et de la vallée du Rhône. La rue du Port acquit une place fondamentale dans le développement de la ville de Clermont dès le Moyen-Âge, en constituant à la fois :

- Un **axe économique/commercial** : liée au Champ-Herm, la rue constituait en effet la voie empruntée par les marchandises pour atteindre l'enceinte aux cinq portes, à travers la porte du Terrail sur laquelle aboutissait la rue à cette époque.
- Un **axe politique** : prolongement de la route provenant de Montferrand, la rue formait également un lien entre les deux villes concurrentes, respectivement dirigées par un pouvoir religieux et féodal.
- Un **axe spirituel** menant à une ville épiscopale et lié dès sa fondation à un édifice religieux de première importance.

L'enceinte urbaine de Clermont, potentiellement préexistante au siècle précédent est définitivement attestée à la fin du XIVe siècle. Constituée de 32 tours et 11 portes, dont quatre principales, la **nouvelle enceinte enserrait les faubourgs médiévaux** mais la place du Champ-Herm resta extra-muros.

Séparant cette place du bas de la rue du Port, la porte Champet devint **l'entrée royale** et l'accès principal à la ville du XVe siècle. Au-delà s'étendait la rue du Port, recelant une multitude d'auberges et de commerces. Rendue obsolète par les nouvelles fortifications, l'enceinte primitive du premier habitat autour de l'église, dont le tracé supposé n'est pas connu disparut probablement à cette date.

Entamés au XVIIe siècle, les travaux de démolition des remparts médiévaux furent principalement réalisés et achevés au cours du XVIIIe siècle. Si la place d'Espagne à l'arrière du cloître du chapitre de Notre-Dame-du-Port remplaça effectivement les remparts au nord-est de la ville grâce aux travaux d'aménagement lancés dès 1691, la plupart des modifications suivantes survinrent plusieurs décennies plus tard.

Il ressort de cette évolution que la particularité de Notre-Dame-du-Port est d'avoir été des origines à aujourd'hui entourée d'un bâti dense et commercial.

Le **bâti et les rues les plus proches** d'une part comme celui de **l'axe de la rue du Port depuis la place Delille**, ancien champ-Herm, à la place de la Poterne, ancienne porte du Palais d'autre part et enfin celui de **la rue Pascal** jusqu'à l'ancienne porte du Terrail constituent **les enveloppes successives liées au complexe religieux lui-même.**

Synthèse historique établie par le service régional de l'archéologie:

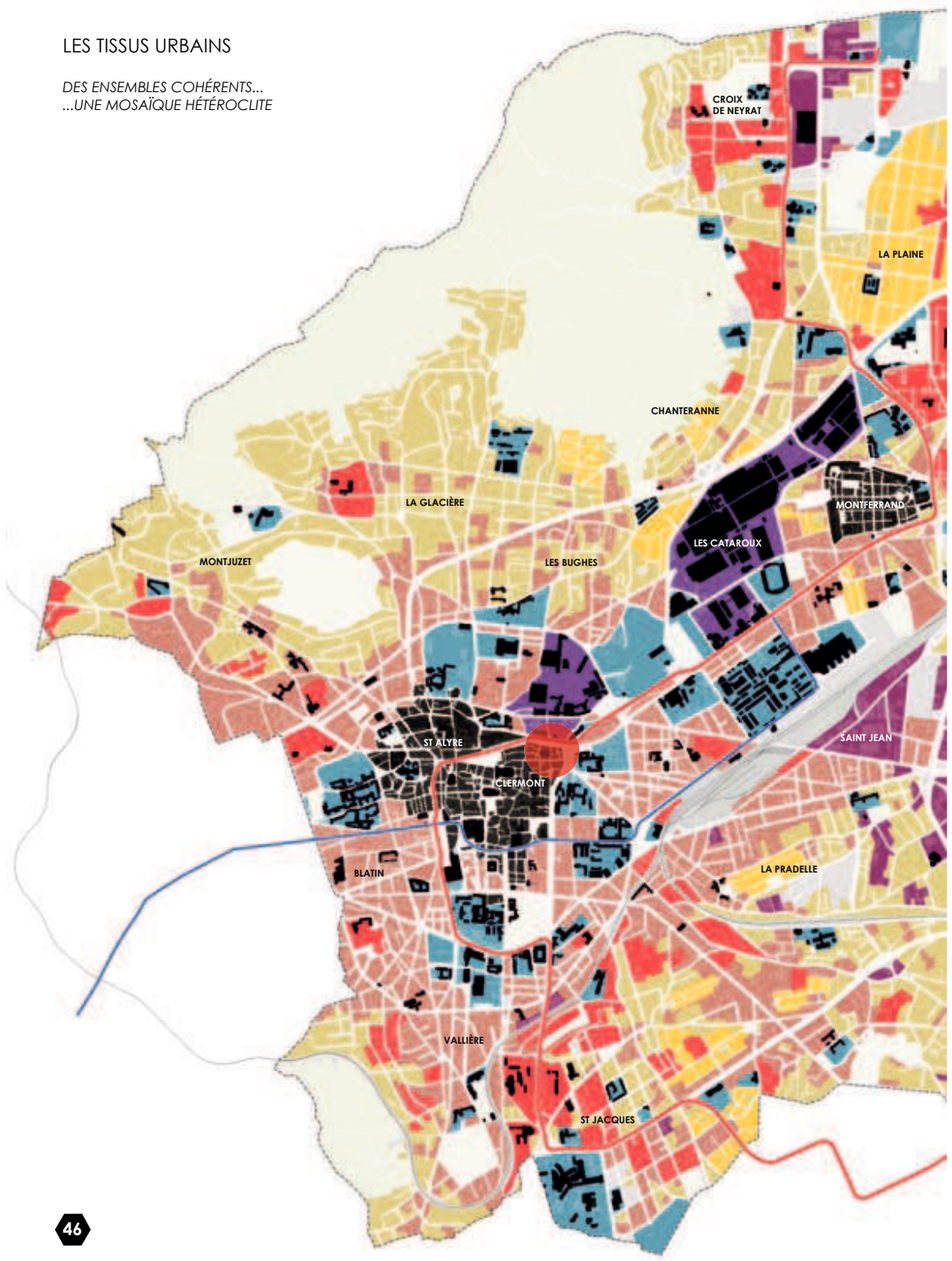
L' église Notre-Dame-du-Port a probablement des fondements paléochrétiens (fragments de sarcophages et éléments sculptés en remploi etc.) et s'inscrit dans un quartier occupé dans l'Antiquité gallo-romaine. Une rue antique (cardo) est conservée à 1 m de profondeur sous la rue Couronne. La rue du Port pérennise également un axe antique (decumanus). La plate forme sur laquelle s'est installée l'église est sans doute héritée des aménagements en terrasse des versants de la butte pendant l'Antiquité. Des maçonneries antiques (IIIe-IVe siècle ap. J.-C. ont été observés en 1970 et 1996 à - 1,60 au pied sud de l' abside, à la faveur de sondages limités. Le cloitre de la collégiale s'est développé au nord, cependant l'emplacement du chapitre et des bâtiments canoniaux n'est pas connu. Des cimetières se sont développés aux abords sud, ouest et est de l'église (découverte fortuites et suivi de travaux), traduits par des profondeurs d'enfouissement très variables. La fonction funéraire du site est attestée sur près d'un millénaire, depuis le IVe siècle, probablement en relation avec la première église fondée par Saint-Avit.

Extraits du rapport de présentation du PLU, qui montrent la situation de Notre-Dame-du-Port au carrefour de différents tissus urbain et à celui des différentes problématiques métropolitaines

Le point orangé représente la position de Notre-Dame-du-Port

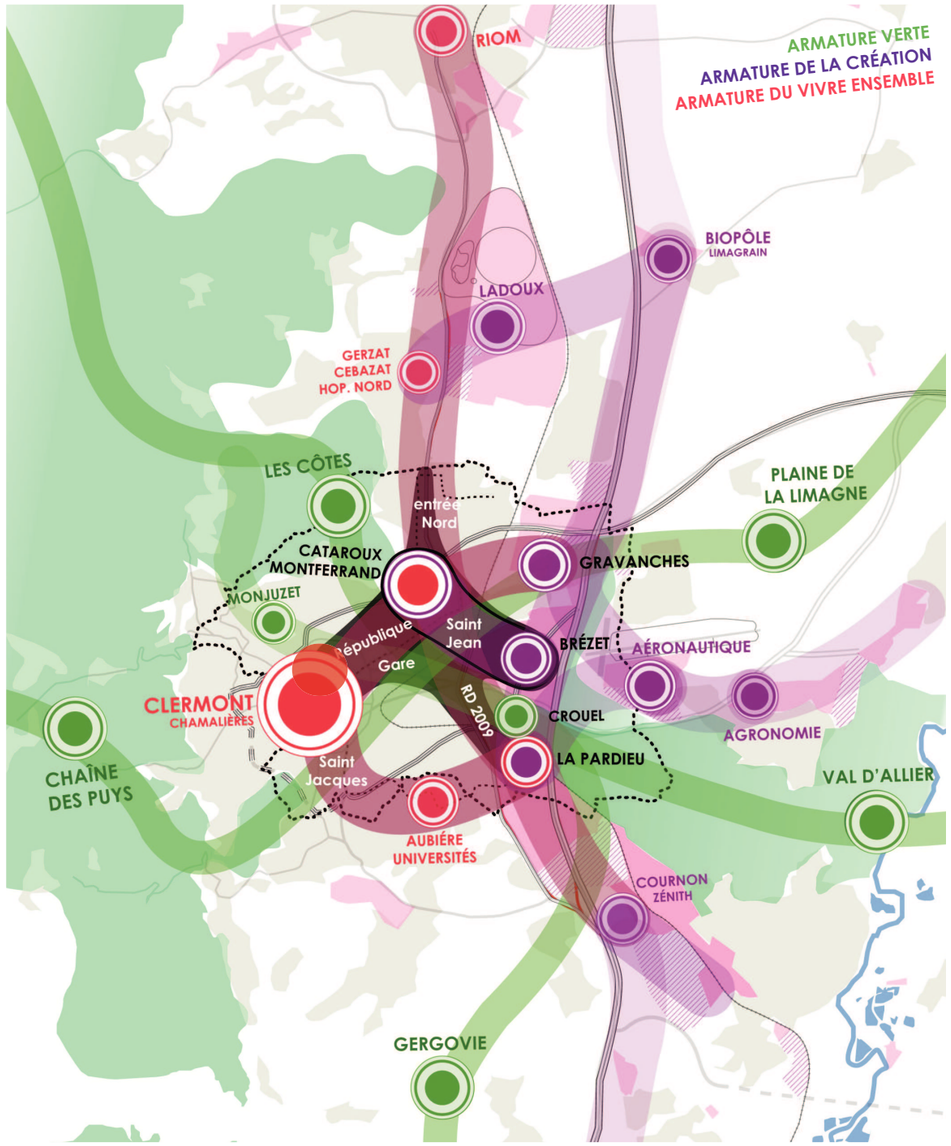
LES TISSUS URBAINS

DES ENSEMBLES COHÉRENTS...
...UNE MOSAÏQUE HÉTÉROCLITE



LES GRANDES FONCTIONS ET LEURS POLARITÉS





1.2 / Le document d'urbanisme

Dans un premier temps, le plan local d'urbanisme (PLU) a établi comme enjeu *«la **poursuite de la valorisation des centres historiques** et leur continuité avec les tissus urbains alentours: Les démarches en cours de revalorisation des quartiers anciens, permettent une amélioration du cadre urbain et sont, au-delà du seul aspect patrimonial, un réel vecteur d'attractivité résidentielle. Le centre de Clermont connaît des actions menées en parallèle (PIG, réhabilitation des places) mais sans fil directeur sur à la fois la résurgence des traces du passé, la mise en valeur et la seconde vie du patrimoine bâti, et sur ses propres limites. (... les actions) sont à travailler en terme de requalification du bâti et de continuité des espaces publics, afin de reconstituer le fil de l'histoire.»*

Mais au-delà, la position de Notre-Dame-du-Port et de son quartier aux limites du centre ancien, au débouché de la route qui conduit à Montferrand, à proximité donc de quartiers qui ont connu de fortes mutations de tous ordres (fonctionnel, topographique avec la création de la chaussée Claudius, de transport, etc.), rend les abords immédiats porteurs de très nombreux contrastes et enjeux que le PLU a bien identifiés et qui se sont traduits dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Sur le plan réglementaire en revanche, le quartier est situé **au coeur** de:

- La zone urbaine générale UG.
- La zone de mixité des fonctions renforcée.
- La zone de centre dense avec un coefficient de biotope par surface (CBS) de 0,3 et un coefficient de pleine terre (plt) de 0,1 sur le plan de végétalisation.

Il est également situé **à la limite** entre:

- Les zones de13m/R+3 et 16 m/R+4 sur le plan des hauteurs.
- Les secteurs 2 à 20 % et 3 à 30 % sur le plan des secteurs de mixité sociale.
- Le secteur centre historique et le secteur centre sur le plan des secteurs stratégiques.

Les implications réglementaires sur les projets issues de ces classements devront donc être prises en compte dans le futur plan de gestion; on remarquera que certaines classifications correspondent aux structures historiques (celles « en limite de») et que d'autres regroupent le quartier proprement dit et les extensions urbaines plus récentes, en fonction des différents thèmes abordés.

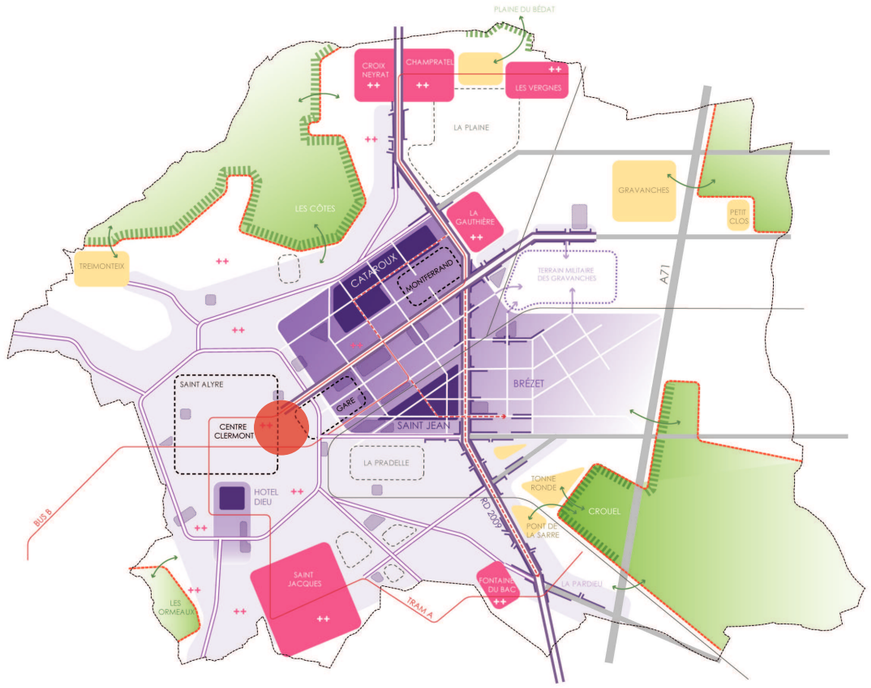
Signalons enfin en résumé que le noeud quartier historique du Port / place Delille / Tiretaine / République a vocation dans le PLU à être **porteur de projets importants à l'échelle de la ville et de l'agglomération**.

Extraits du PADD du PLU, qui montrent la situation de Notre-Dame-du-Port au carrefour des différents thèmes retenus pour l'évolution de la ville

Le point orangé représente la position de Notre-Dame-du-Port

ORIENTATION 1
RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

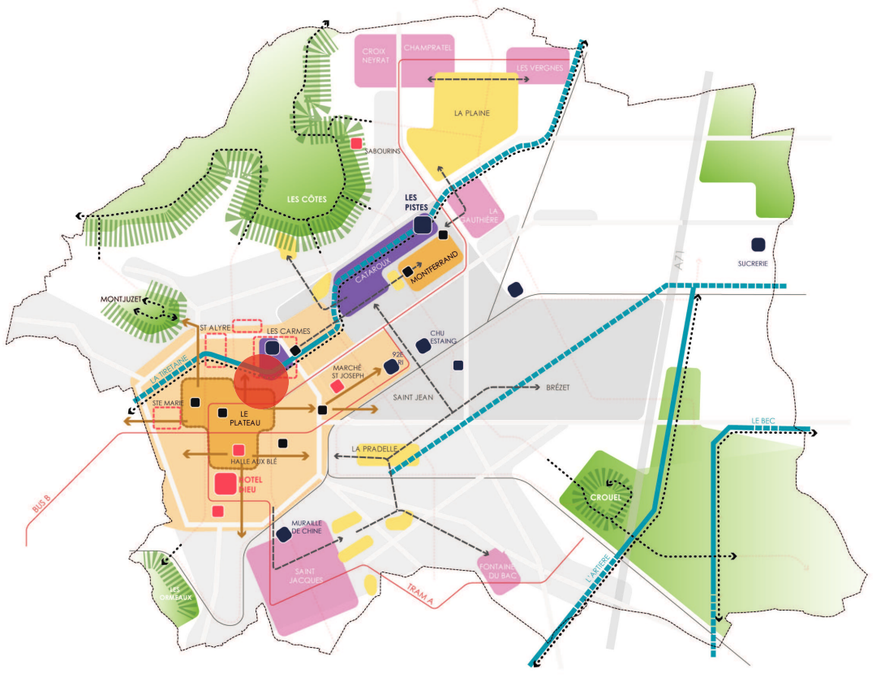
UN NOUVEL ÉQUILIBRE POUR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE CROISSANCE



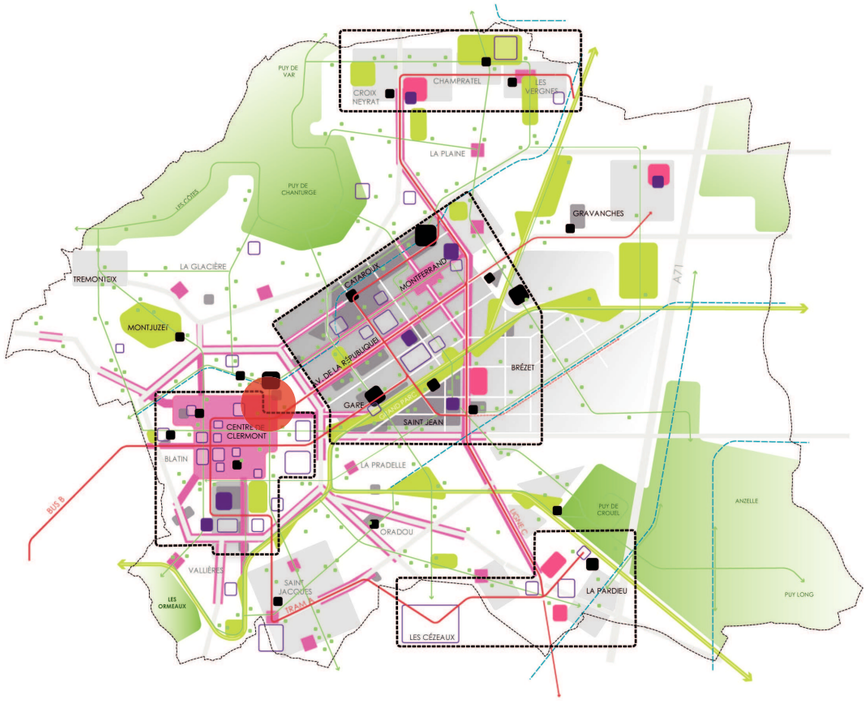
- Mettre en œuvre les projets de reconversion et d'intensification urbaine sur les grandes emprises (Hôtel Dieu, Saint-Jean, Cataroux)...
- ... et autres îlots mutables
- Construire un cœur métropolitain dense, mixte et maillé dans l'entre-deux villes, étendu progressivement au Brézet
- Réfléchir à l'intégration à long terme du site des Gravanches
- Axes principaux de requalification urbaine : avenue de la République et RD 2009
- Structuration du front bâti des entrées de ville
- Intensification du centre urbain...
- ...notamment au droit des lignes de TCSP existantes et futures...
- ... et des grands axes interquartiers
- Poursuivre les opérations de renouvellement urbain en intégrant une mixité des fonctions et des logements privés...
- ... et développer l'offre sociale de logement dans les quartiers déficitaires
- Poursuivre l'amélioration de l'habitat dans les quartiers anciens,...
- ....y compris dans le tissu pavillonnaire du début XX^{ème}
- Fixer une limite a l'urbanisation sur le long terme...
- ... et préserver les espaces agricoles et naturels
- Qualifier les lisières urbaines...
- ... et développer les interactions entre ville et nature
- Limiter la consommation d'espace aux zones à urbaniser existantes (pas de nouvelles ouvertures de zones à urbaniser)

ORIENTATION 4
RELATIVE AU PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER

L'EXISTANT COMME RESSOURCE



- Poursuivre la mise en valeur des centres anciens
- Engager une réflexion globale sur le tissu ancien de clermont et ses liens interquartiers...
- ... pour une vision étendue du centre de Clermont.
- Préserver les Cités Michelin et quartiers de maisons de ville
- Valoriser le passé industriel et réinterpréter son patrimoine
- Mettre en valeur ou réinterpréter l'architecture des grands ensembles
- Recoudre les âges de la ville grâce à la transformation et l'intensification urbaine (formes urbaines, espaces publics,...)
- Requalifier les abords des équipements et du patrimoine remarquable
- Poursuivre la reconversion du patrimoine et enrichir la gamme des équipements
- Affirmer et mettre en valeur les architectures caractéristiques et les repères urbains
- Décloisonner les sites remarquables
- Valoriser le paysage des franges
- Préserver les pentes et améliorer l'insertion paysagère de l'urbanisation existante
- Renforcer la présence de l'eau
- Développer des continuités piétonnes :
  - le long du parcours de l'eau
  - sur les belvédères



LES LIEUX STRUCTURANTS DE LA TRANSFORMATION URBAINE

- Le nouveau cœur métropolitain, dense, évolutif et maillé
- Les grands secteurs de projet... (zones d'activités, grands ensembles, écoquartiers)
- ... et les emprises mutables
- Les transports en commun structurants d'aujourd'hui et de demain
- Le parc linéaire
- Les sentiers urbains
- La frange urbaine (nature et alimentation)

LIEUX METROPOLITAINS / LIEUX DE LA PROXIMITÉ

- Les grands pôles métropolitains à conforter :
  - Centre Clermont / Quartier Latin
  - Entre-deux villes / Brézet
  - Pardieu / Cézeaux
- Grands équipements et services métropolitains existants
- Grands équipements et services métropolitains en projet
- De nouveaux lieux métropolitains demain : nouveaux services, réappropriation, repères urbains
- De grands lieux de nature et de sport en ville
- Et des lieux de la proximité (équipements et services, espaces publics)

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

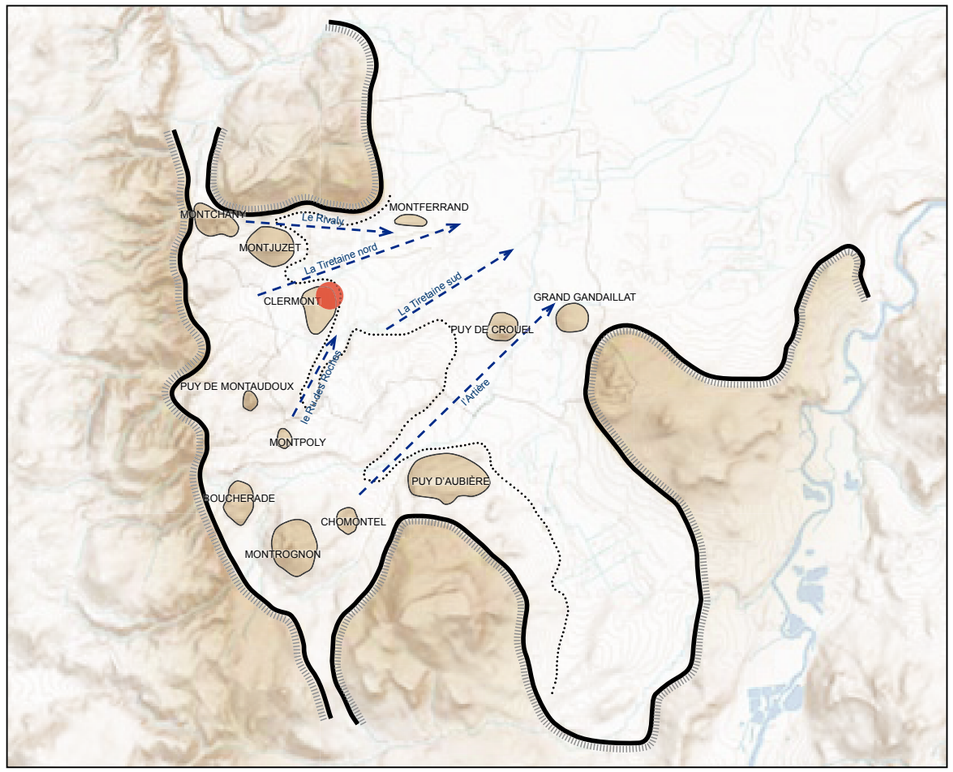
- Renforcement des fonctions commerciales du centre de Clermont (Grand commerce et commerce de proximité)
- Développement de l'animation des rez-de-chaussées sur les grands boulevards et les fauxbourgs
- Développement de pôles commerciaux de quartiers
- Intégrer les centres commmerciaux périphériques dans une logique urbaine

1.3 / L'atlas des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial

Rappelons que le site UNESCO des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ne comportait pas lors de son inscription de cartographie qui délimite le bien lui-même ni les zones tampon. Le ministère de la culture a donc fait réaliser un atlas qui propose ces cartographies et, partant, précise les limites du bien et parfois de sa zone tampon pour chacun de ses soixante-dix-huit éléments. Deux versions successives de cette cartographie, en date respectivement de mars 2013 (rapport périodique 2015) et de novembre 2015 (inventaire rétrospectif, annexé à la décision UNESCO «40 COM 8D» du 27 mai 2016), ont pu être consultées, qui comportent quelques différences pour l'église Notre-Dame-du-Port.

Toutes deux proposent un périmètre du bien lui-même qui *«correspond donc à l'église et l'ancienne cour du chapitre, soit la parcelle HY 76 du plan cadastral 2013, comprenant l'église, sa cour sud en décaissé et le tour du chevet à l'intérieur de la clôture sur la rue Couronne.»*

Pour la zone tampon, l'étude de 2013 propose de retenir le site inscrit du centre ancien de Clermont-Ferrand, celle de 2015 ne fait aucune proposition.



Extrait du rapport de présentation du PLU, qui montre la situation de la butte de Clermont au sein du grand paysage

Le point orangé représente la position de Notre-Dame-du-Port



Notre-Dame-du-Port est très souvent masquée dans les vues lointaines et son clocher de pierre blonde est dominé par la masse noire de la Cathédrale.

Ses tours «règnent» cependant sur la vallée à son pied au nord et restent visibles selon plusieurs axes urbains ou depuis les parties hautes de certains bâtiments.

Plus près, seules quelques percées ponctuelles ou sa cour sud permettent de percevoir l'ensemble du bâtiment.

2 / LES PERSPECTIVES VISUELLES



L'église Notre-Dame-du-Port est enserrée dans un tissu ancien dense et relativement haut.

Au-delà, les extensions urbaines des XIXe et XXe siècles ont poursuivi l'enveloppement du centre ancien et donc de l'église.

Il en résulte qu'elle n'est que rarement perceptible de près et que les vues lointaines ne permettent d'en percevoir que les tours, dès lors que le point de vue est surélevé.

A défaut, l'environnement proche forme un masque (ou un écrin) qui rend l'église invisible.

2.1 / Les vues lointaines

Carte des vues lointaines
échelle 1 : 20 000
(courbes de niveaux tous les 5 m)

L'église est située au débouché de la plaine de Limagne, au pied de la butte de Clermont à son aspect nord-est.

Les zones à l'est sont urbanisées et d'altitude notablement inférieure à l'église, ce qui ne permet donc pas de la percevoir.

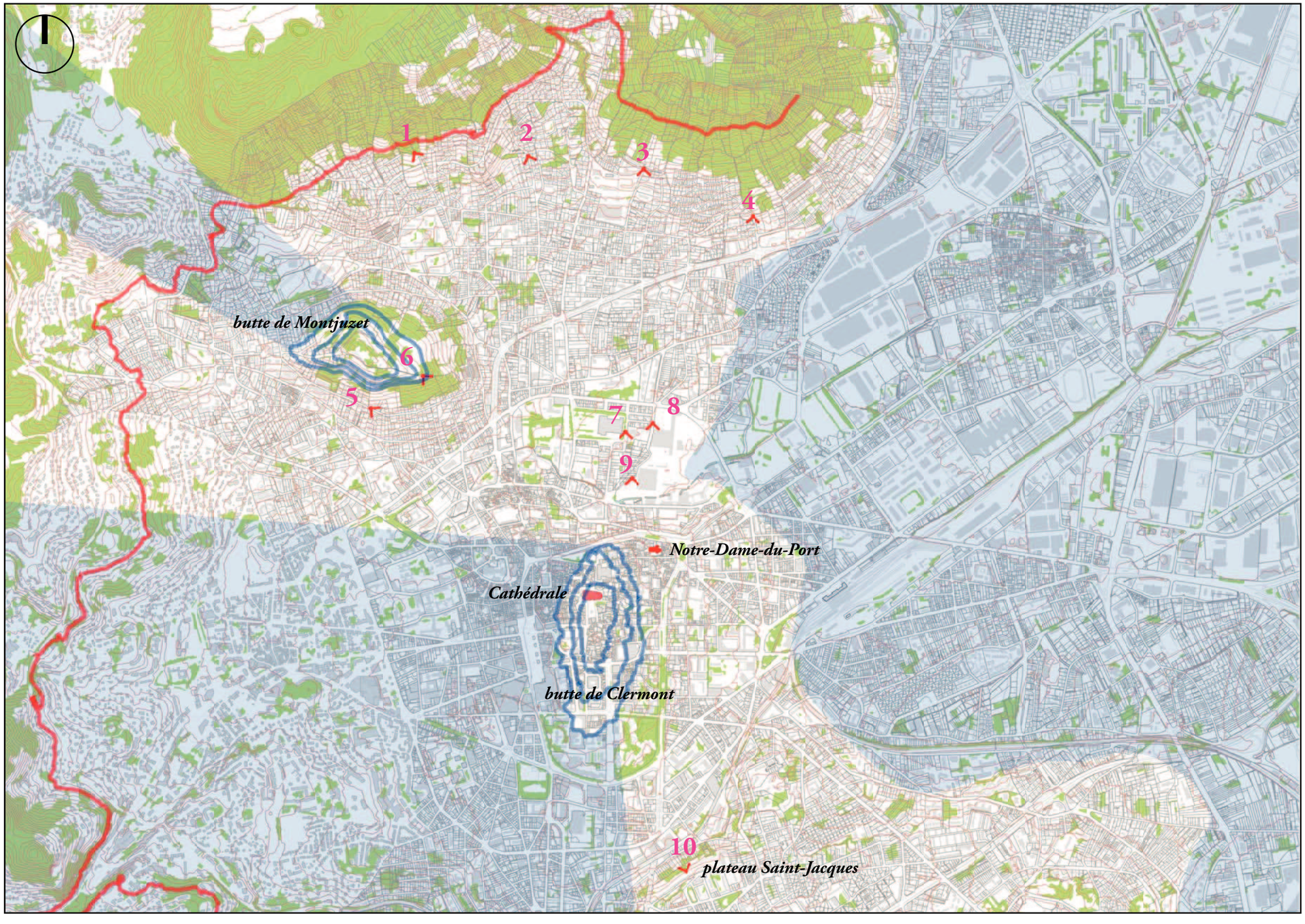
Au sud, le plateau Saint-Jacques, légèrement plus élevé, ne permet d'avoir de vue sur l'émergence de la tour de la croisée que ponctuellement. Ailleurs, les bâtiments situés sur le plateau lui-même forment un masque de premier plan.

Le piémont de la chaîne des volcans à l'ouest et le plateau nettement plus élevé de chanturgue au nord présentent quant à eux des balcons et des pentes qui offrent de nombreuses vues sur l'église, d'autant plus aisées que l'habitat y est peu dense.

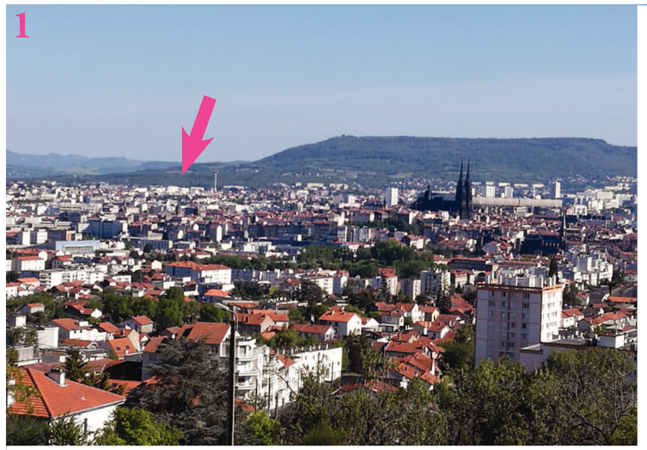
La butte de Montjuzet et celle de Clermont forment cependant des masques importants selon certains angles de vue.

Enfin, depuis les trouées restantes, la silhouette de l'église est à peine plus haute que le bâti qui l'entoure et l'une des tours est d'une pierre blonde qui contraste peu avec le ciel. En revanche, la silhouette noire de la cathédrale est considérablement plus vaste et plus haute que Notre-Dame-du-Port et l'éclipse dans les vues lointaines.

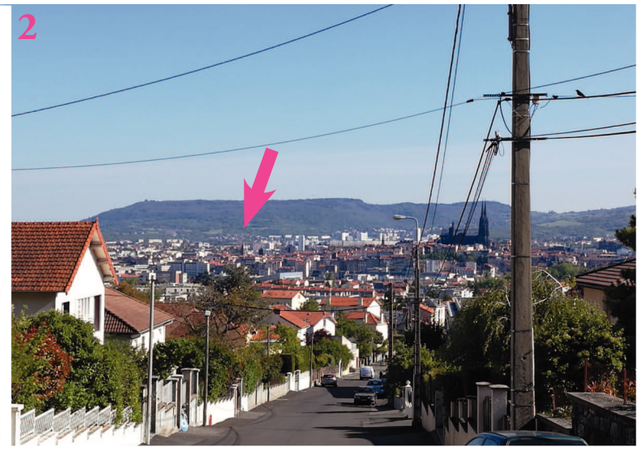
Cependant, les vues un peu plus rapprochées du nord-est au pied de la butte de Clermont laisent émerger les tours comme des signals forts et présents (vues 7,8 et 9), comme si cette partie de replat appartenait au «domaine» visuel de Notre-Dame-du-Port, la partie plus à l'ouest appartenant à celui de la Cathédrale.



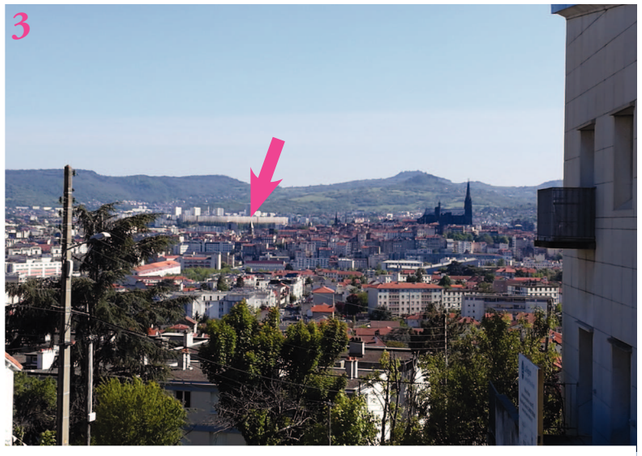
1



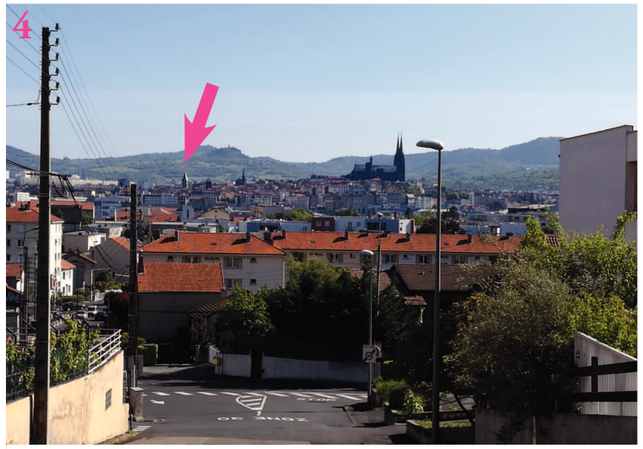
2



3



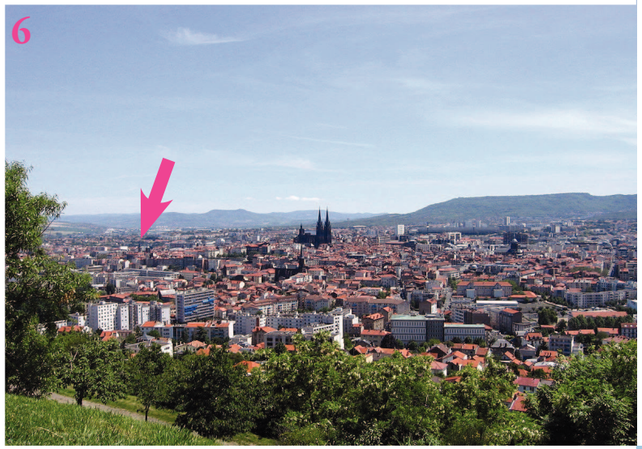
4



5



6



7



8



9

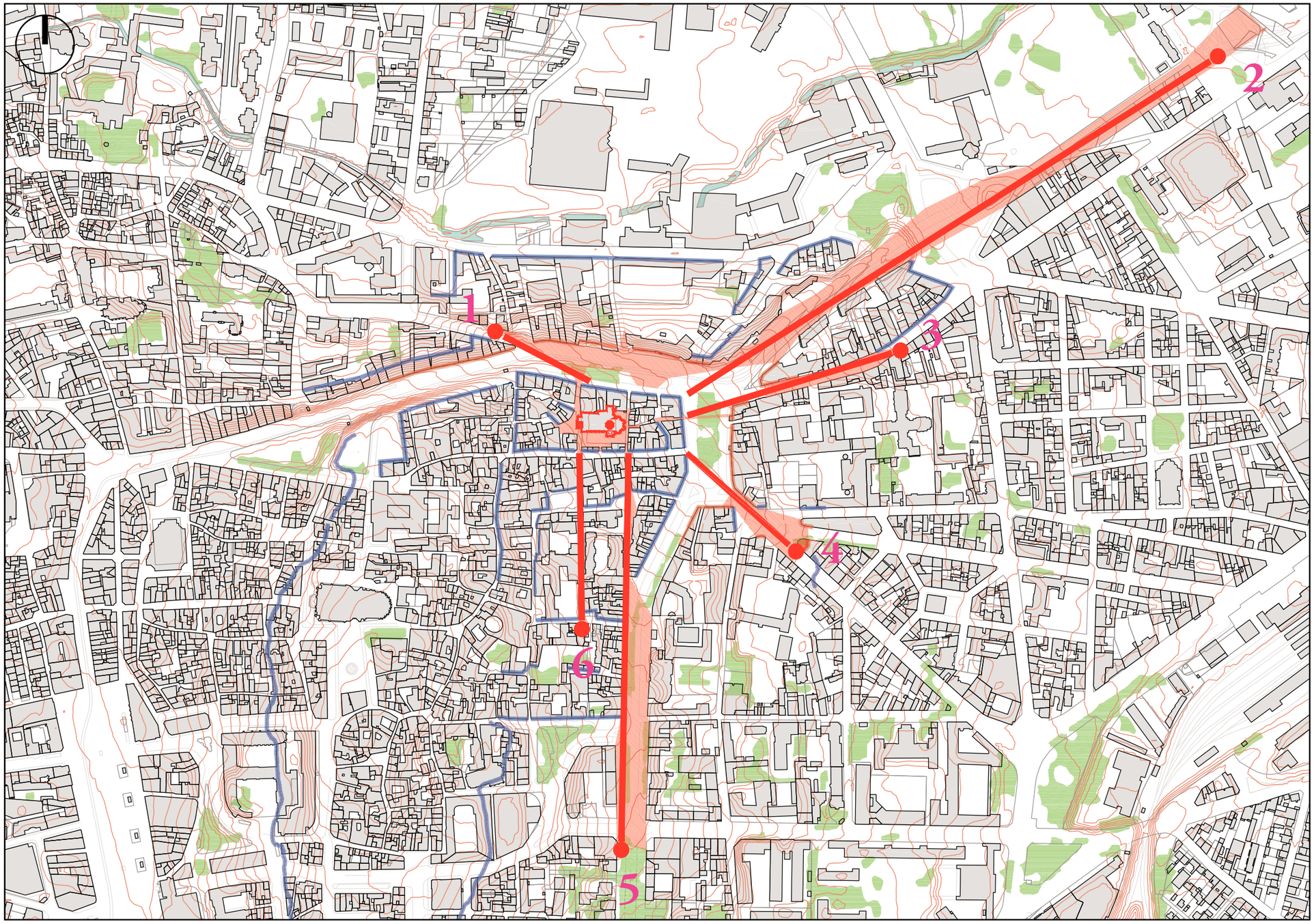


10



2.2 / Les vues rapprochées

Plan des vues rapprochées
échelle 1 : 5 000
(courbes de niveaux tous les 1 m)



Notre-Dame-du-Port ne se découvre ainsi à la vision que selon les axes de rues qui guident vers ses tours, dans la mesure où le bâtiment n'est visible dans son ensemble qu'au plus près.

Certains axes offrent des vues relativement lointaines, d'autres ne permettent de déceler l'émergence des tours au-dessus des toits que depuis des points de vues assez proches.

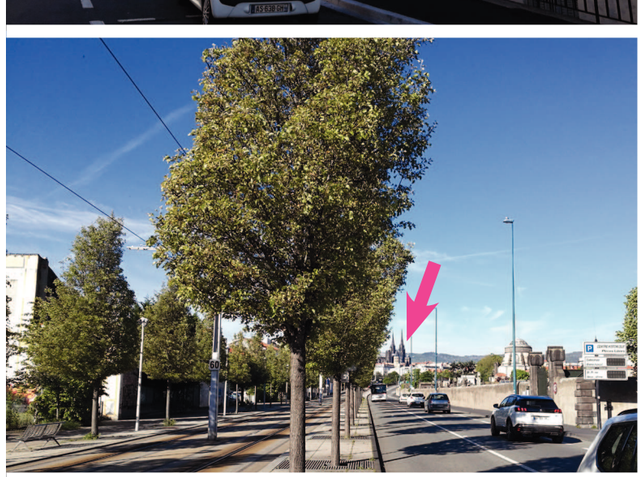
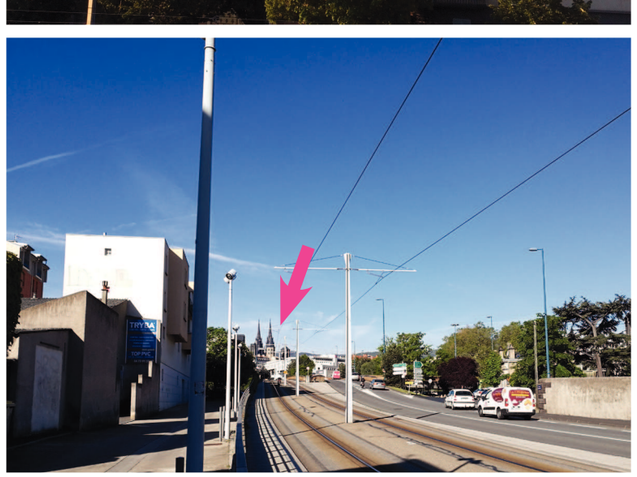
Enfin, les espaces publics eux-mêmes ne sont que très partiellement en liaison visuelle avec l'église.

Mais les parties hautes de nombreux bâtiments établissent un lien avec Notre-Dame-du-Port, il a donc été jugé utile de les noter.





Axe 1 Rue Sidoine Appolinaire rue Montlosier / Place d'Espagne
(photo du centre prise depuis un bâtiment)

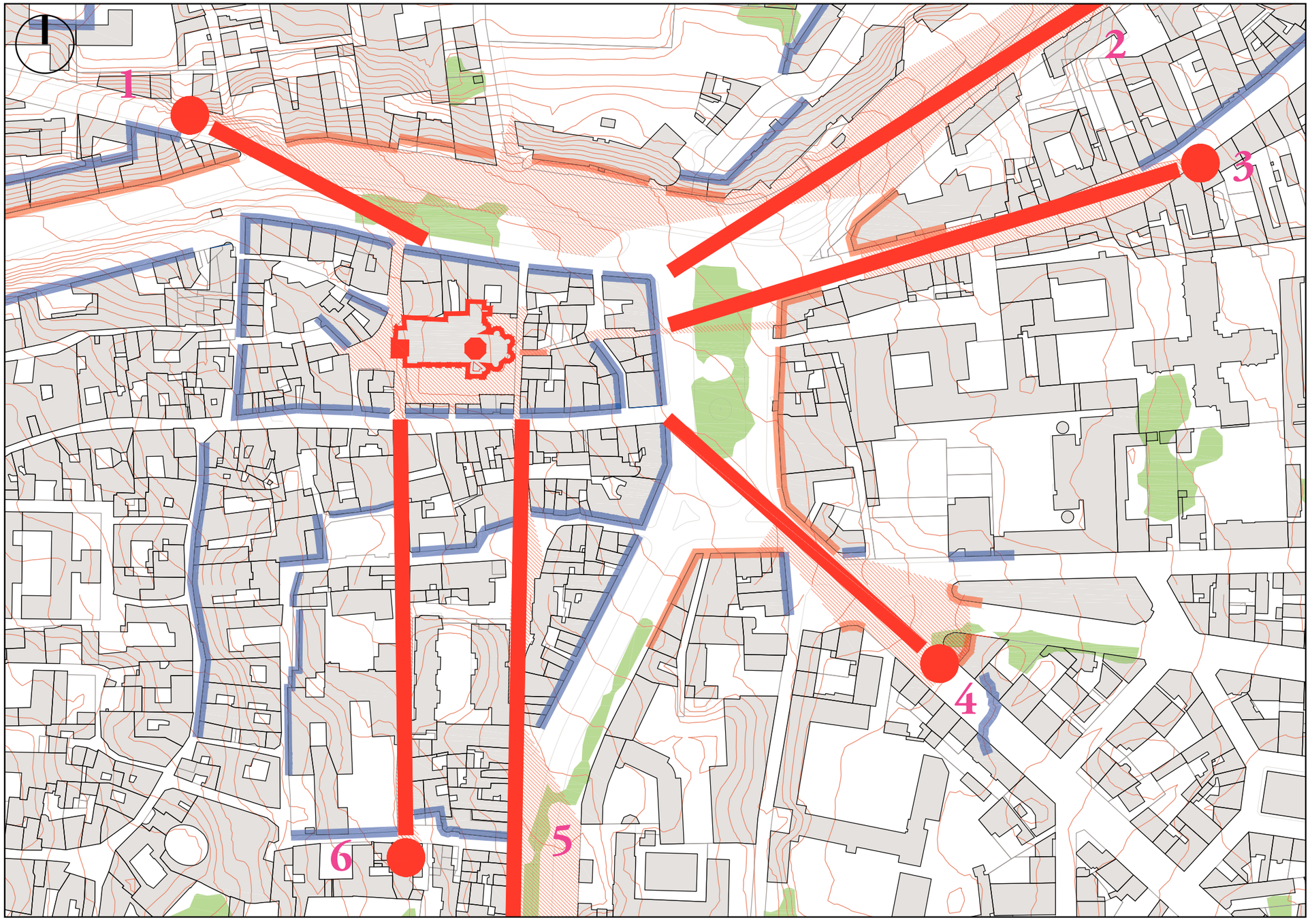

Axe 2 Avenue de la République / Chaussée Claudius





Axe 3 rue des Jacobins

Plan des vues rapprochées
échelle 1 : 2 000
(courbes de niveaux tous les 1 m)





Axe 4 avenue de Grande-Bretagne







Axe 5 Cours Sablon / boulevard Trudaine







Axe 6 rue Villeneuve

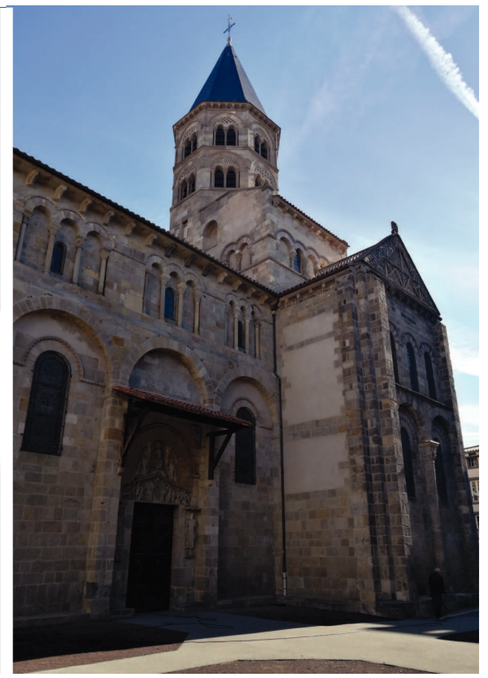
2.3 / Les abords immédiats

Vues des abords immédiats

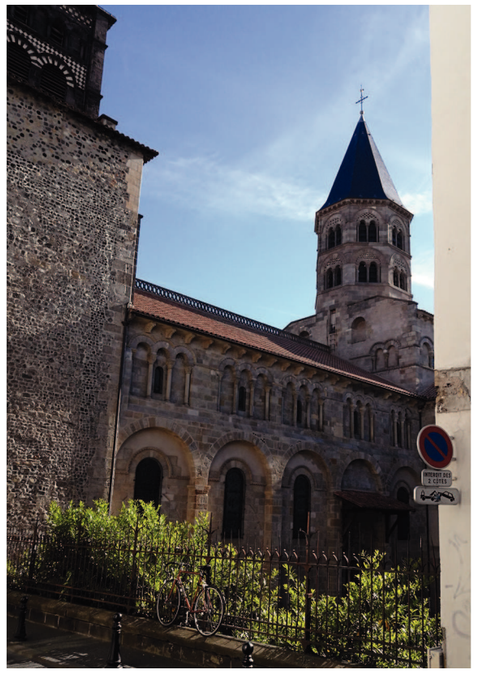
Enchâssée dans le bâti, celui-ci offre des percées visuelles ponctuelles sur le bâtiment dans son ensemble, qui n'est réellement perceptible que depuis la cour sud accessible au public.

Les vues sur les abords soulignent ainsi le contraste entre l'église , particulièrement mise en valeur par les travaux récents, et les aménagements des sols en assez mauvais état et sans conception d'ensemble, comme en attente d'un projet.













Rue Pascal, rue du Port, la quasi totalité du bâti est ancien










3 / LE BÂTI DU QUARTIER

Le quartier de Notre-Dame-du-Port concentre le bâti le plus ancien de la ville et de très nombreux exemples de très grande valeur patrimoniale issus de toutes les époques, notamment le long de la rue du Port et de la rue Pascal.

Ce bâti, haut et dense, respecte jusqu'à la fin du XIXème siècle des principes constructifs et esthétiques «clermontois» ou «auvergnats», pour représenter depuis lors les mouvements stylistiques nationaux ou internationaux.

Les architectures des XXe et XXIe siècle ne font que rarement écho à la très grande qualité du bâti antérieur.









Ci-contre en haut, rue Abbé Lacoste, rue des Aimés, un bâti qui a peu évolué souvent modeste

Ci-conte en bas, rue Villeneuve, rue du Bon Pasteur, le bâti plus récent s'enchevêtre avec les éléments plus anciens

Le quartier qui entoure Notre-Dame-du-Port est, comme on l'a vu dans la synthèse des analyses historiques, de constitution très ancienne. En dehors de l'enclos canonial de l'église elle-même, entouré sans doute dès l'origine et au moins depuis le XVIe siècle de bâtiments civils dans une densité avérée, le bâti s'est développé au premier chef le long des voies qui conduisaient à deux accès de l'enceinte aux cinq portes, la rue du Port vers la porte du Palais, la rue Pascal vers la porte du Terrail.

Le bâti s'y est donc densifié, recomposé sur lui-même par reconstructions successives, notamment après le tremblement de terre de 1490. Le haut de la rue du Port a connu l'implantation d'hôtels particuliers à la fin du XVIe siècle et plus tard la rue Pascal.

Les îlots à l'arrière de ces voies principales, en contact avec l'enceinte de la fin du Moyen-Âge au nord se sont là trouvés plus contraints, mais ceux au sud de la rue Pascal ont permis l'implantation d'ensembles religieux de grandes dimensions.

La rue du Port et la rue Pascal comprennent ainsi un bâti d'origine ancienne sur toute leur longueur, dont les façades ont souvent été reprises aux XVIIe, XVIIIe ou XIXe siècles même si les substructures révèlent souvent des origines plus anciennes, généralement de la toute fin du XVe siècle ou du début du XVIe siècle. De rares constructions banales des XIXe et XXe siècles s'intercalent dans les fronts bâtis en respectant les gabarits voisins. Les rues sont étroites, le bâti haut, les architectures sont savantes et soignées, à défaut d'être très richement ornées, selon la tradition auvergnate qui conduit à ne pas faire étalage de sa richesse publiquement.

A l'inverse, les îlots arrières ont connu des évolutions bien plus fortes, qui ont affecté les tracés viaires et le bâti lui-même.

La démolition de l'enceinte urbaine, dès la fin du XVIIe siècle au droit de l'église, a vu s'ériger des immeubles le long de la promenade créée et des recompositions s'effectuer dans le bâti intersticiel. Mais l'étroitesse globale de l'espace dégagé a laissé le tissu d'origine médiévale se recomposer sur lui-même avec des constructions généralement plus ordinaires mais hautes dans un tissu très serré.

Au sud, les grands enclos urbains liés à l'implantation d'ordres religieux sur ces zones restées en culture auparavant ont produit un urbanisme différent. Les îlots sont vastes, plutôt aérés et les bâtiments récents d'une architecture relativement banalisée (y compris les types du XIXe siècle par exemple) sont plus nombreux.

Signalons enfin une opération de démolition/reconstruction réalisée autour de la place Neyron dans les années 1990, qui a fait disparaître un habitat d'échelle et d'écriture architecturale très modeste pour le remplacer par un ensemble plus imposant mais qui a cherché à retrouver les marqueurs du tissu existant et de son histoire dans l'échelle et les gabarits de construction.

Les pages qui suivent viseront donc à établir les caractéristiques patrimoniales du bâti du quartier.

3.1 / La valeur patrimoniale du bâti

Plan de valeur patrimoniale
échelle 1 : 2 000
(courbes de niveaux tous les 1 m)

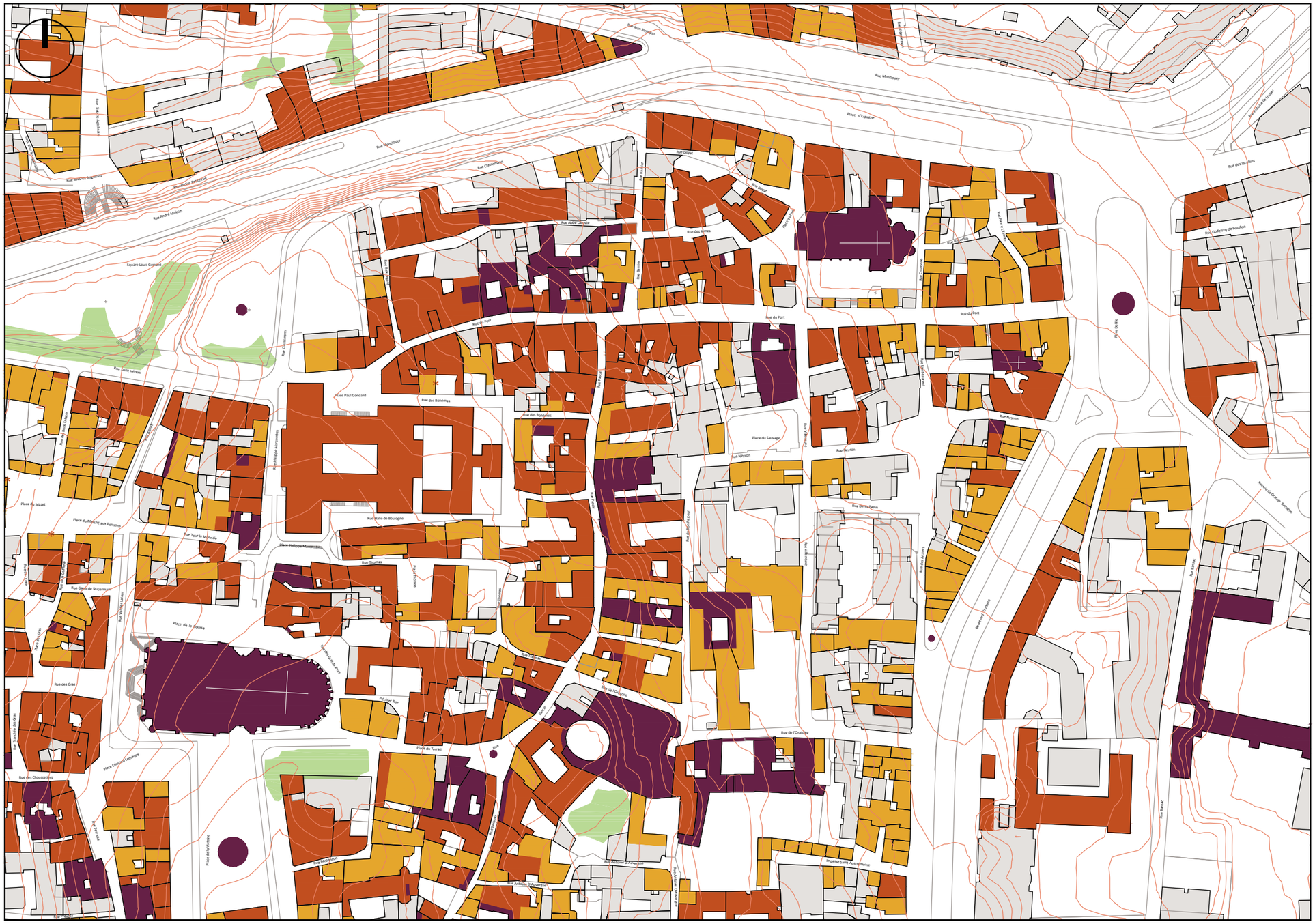
Les monuments historiques sont nombreux et concentrés pour l'essentiel sur la rue du Port et la rue Pascal.

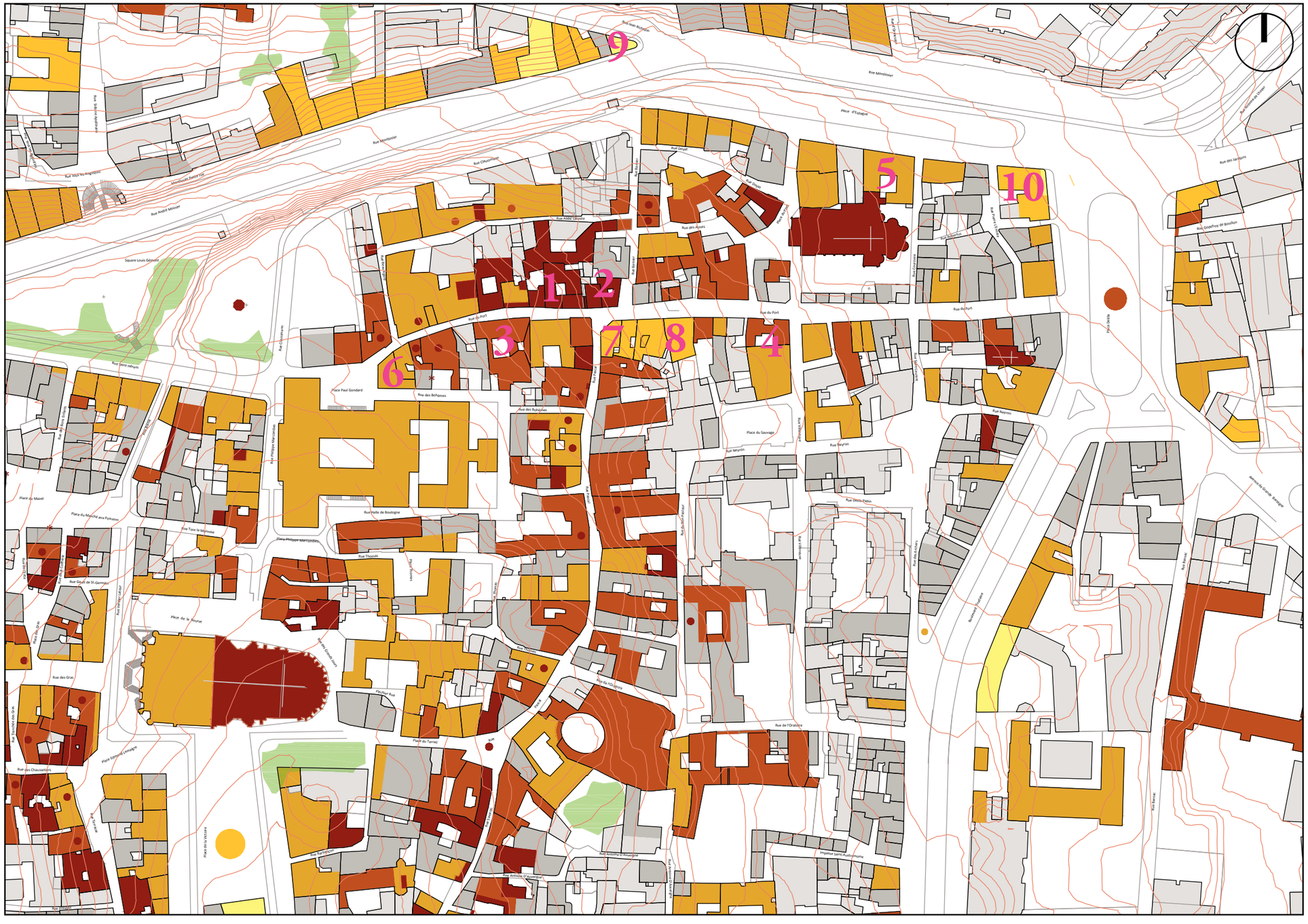
Il en est de même bâtiments de grande valeur patrimoniale (bâti antérieur à 1850 ou marqué par des compositions régulières, parfois savantes, et des décors travaillés).

Le bâti d'accompagnement, plus modeste mais qui respecte les logiques urbaines contextuelles, se trouve plus dans le coeur du système urbain, ou dans les zones qui ont fortement évolué.

On notera enfin que les bâtiments qui présentent un intérêt patrimonial sont très fortement majoritaires et a contrario les constructions sans intérêt peu nombreuses.

Le quartier peut ainsi être considéré en lui-même comme un ensemble d'intérêt patrimonial.





Plan de datation du bâti patrimonial
échelle 1 : 2 000
(courbes de niveaux tous les 1 m)
Les numéros correspondent aux photos dans les pages suivantes

Si le bâti antérieur au XVIe siècle reste peu représenté en raison d'une part des destructions liées aux invasions puis au tremblement de terre et d'autre part aux reconstructions des périodes ultérieures, il subiste de nombreuses caves et autres substructures, voire maçonneries en élévation de ces époques (points rouges sur le plan ci-contre).

Par la suite, les exemples des XVIIe et XVIIIe siècles sont nombreux et il a été choisi de les regrouper dans la mesure où ils partagent de très nombreuses caractéristiques communes (cf. plus loin).

Le bâti du XIXe siècle est également bien représenté, comme celui, assez différent, du tournant des XIXe et XXe siècles.

Enfin, le bâti intéressant du XXe siècle est rare.

Plan de datation du bâti patrimonial secteur place Delille échelle 1 : 1 000 (courbes de niveaux tous les 1 m)



Base

Détail

Bâtiment

- XVIe siècle ou avant
- XVIIe et XVIIIe siècles
- XIXe siècle
- Fin XIXe siècle début XXe siècle
- XXe siècle
- Bâtiment d'accompagnement





Bâtiments du XVIe siècle ou antérieurs (1 rue du Port et 2 rue Barnier sur plan page 25)

Le patrimoine bâti du XVIe siècle ou antérieur

Les exemples complets ou les parties qui subsistent du XVIe siècle ou des périodes antérieures correspondent aux bâtiments religieux ou pour l'essentiel à des hôtels particuliers, qui recouvrent parfois la parcelle, mais sont pour les plus prestigieux organisés autour d'une ou plusieurs cours tout en respectant un alignement sur la rue.

Le rez-de-chaussée est souvent marqué par des baies commerciales surmontées d'arcs ouvragés; les baies de l'étage noble sur rue sont constituées de larges croisées à meneaux, simplement prismatiques ou plus sculptées, et les baies des niveaux supérieurs sont souvent plus simples.

Ces percements ne sont pas rigoureusement alignés et les encadrements en pierre, parfois quelques éléments de l'angle à défaut d'une chaîne complète, sont marqués et ouvragés, jouant du contraste avec le reste du mur simplement enduit. Il n'est pas certain que la pierre de Volvic ait autrefois été recouverte d'une peinture ou d'un badigeon.

C'est ce contraste entre pierre sombre et maçonneries plus claires qui peut permettre de considérer ce bâti comme à l'origine d'une typologie «clermontoise» ou «auvergnate».





Bâtiments des XVIIe et XVIIIe siècles (rue du Port, 3 et 4 sur plan page 25)

Le patrimoine bâti des XVIIe et XVIIIe siècles

Il s'agit souvent de reconstructions de bâtiments plus anciens, mais parfois de créations complètes, notamment au sud de la rue Pascal où des espaces plus libres au sein de l'enceinte médiévale ont pu être conquis par les plus fortunés des notables (la rue Pascal était autrefois dénommée rue des Nobles).

On trouve donc pendant ces deux siècles quelques hôtels particuliers de très grande emprise, mais aussi de très nombreux immeubles civils divisés en appartements; ces époques sont pratiquement les plus représentées et forment l'essentiel du caractère du quartier.

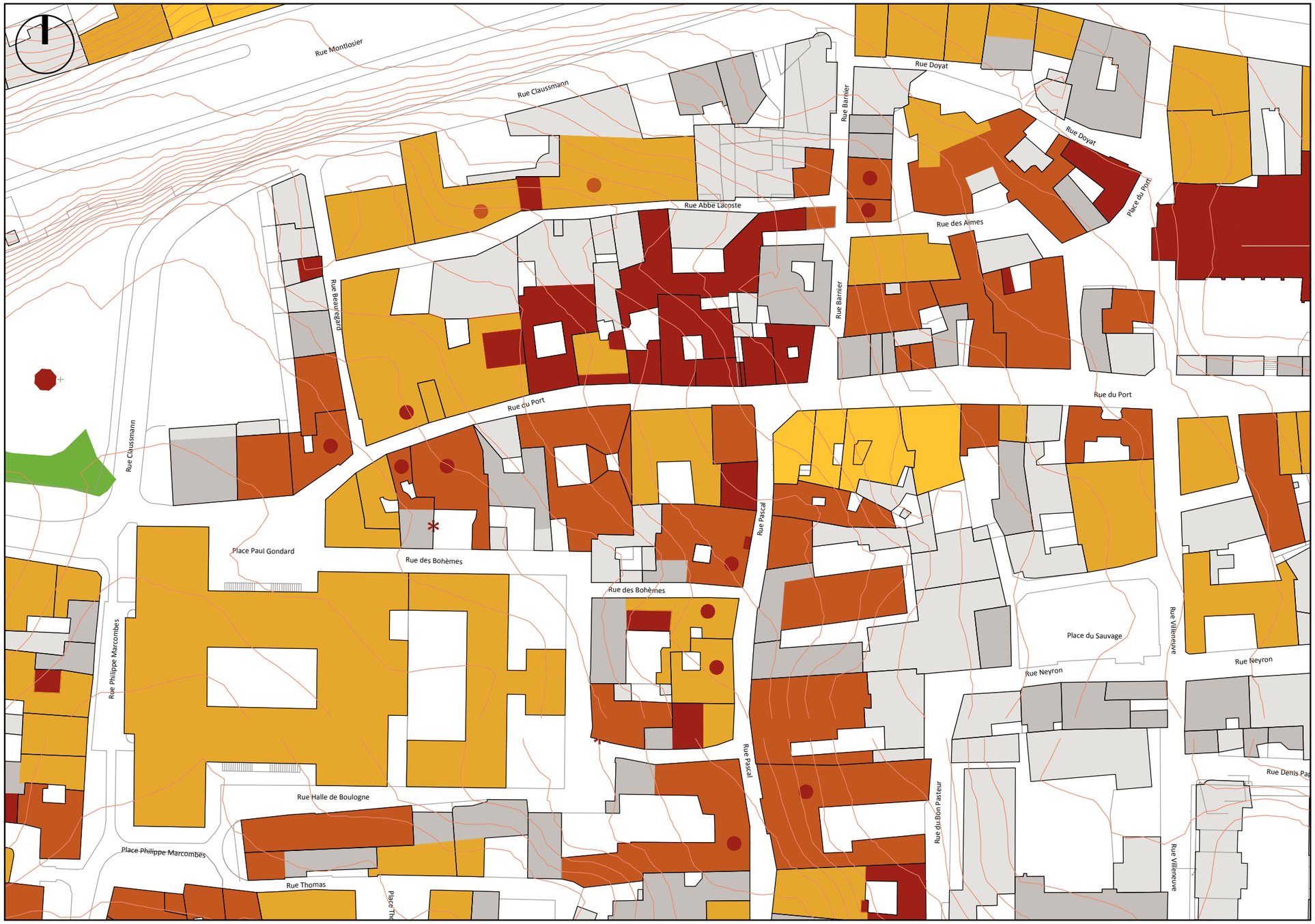
Les compositions des façades procèdent d'alignements horizontaux et verticaux rigoureux, les baies sont larges et hautes, les encadrements assez simplement sculptés et on trouve souvent un étage bas de combles au-dessus de la corniche, un «surcroît».

Au XVIIe siècle les baies sont généralement quadrangulaires et leur appui constitué d'un cordon droit et d'un profil cave qui rejoint l'enduit; à partir du milieu du XVIIIe siècle, le linteau est courbe et délardé, l'appui est ondé, avec un garde-corps bas qui en suit les courbes et dont de nombreux exemples subsistent. Les façades sont en pierre de taille, parfois les seuls niveaux inférieurs, plus souvent sur l'ensemble de la façade. On a pu retrouver quelques rares témoins de badigeons qui peuvent laisser supposer que les pierres étaient parfois recouvertes, mais c'est la pierre de Volvic qui s'exprime le plus souvent.

La typologie «clermontoise» se poursuit donc aux XVIIe et XVIIIe siècles.



Plan de datation du bâti patrimonial secteur rue du Port échelle 1 : 1 000 (courbes de niveaux tous les 1 m)



Base

Détail

Bâtiment

- XVIe siècle ou avant
- XVIIe et XVIIIe siècles
- XIXe siècle
- Fin XIXe siècle début XXe siècle
- XXe siècle
- Bâtiment d'accompagnement





Le patrimoine bâti du XIXe siècle

Ce patrimoine poursuit la logique des deux siècles précédents (alignement des baies, utilisation de la pierre pour les détails ou l'ensemble de la façade,...).

Il se distingue cependant par l'apparition fréquente de balcons jusqu'ici rarissimes, par des décors simplifiés à l'exception peut-être des corniches plus présentes et reprend en définitive des codes présents sur l'ensemble de la France.

On peut parler pour le début de ce siècle d'une architecture néo-classique qui marque de nombreux bâtiments institutionnels dont la nécessité est apparue avec le changement de système politique, mais aussi de nombreux immeubles de rapport divisés en appartements.

Il s'agit le plus souvent au coeur du quartier de reconstructions de structures anciennes (y compris pour la mairie par exemple), mais la démolition des remparts et la croissance urbaine forte autour de la ville ancienne a produit au-delà des ensembles de grande qualité, rue Montlosier par exemple.

Bâtiments du XIXe siècle
(5 place d'Espagne et 6 place Paul Gondard sur plan page 25)





Le patrimoine bâti du tournant des XIXe et XXe siècles

Avec le développement des transports, les matériaux moins locaux sont de plus en plus utilisés et les bâtiments de cette époque n'appartiennent le plus souvent plus à cette typologie «clermontoise» marquée par la pierre de Volvic, même si quelques exemples l'utilisent.

A l'inverse de la période précédente assez sobre, les décors sont riches, parfois exubérants, les moulures et détails relèvent d'une interprétation de l'antiquité semblable au mouvement «pompier» en peinture et les prémices de l'Art-Déco s'invitent dans les détails au sein de compositions générales assez sages.

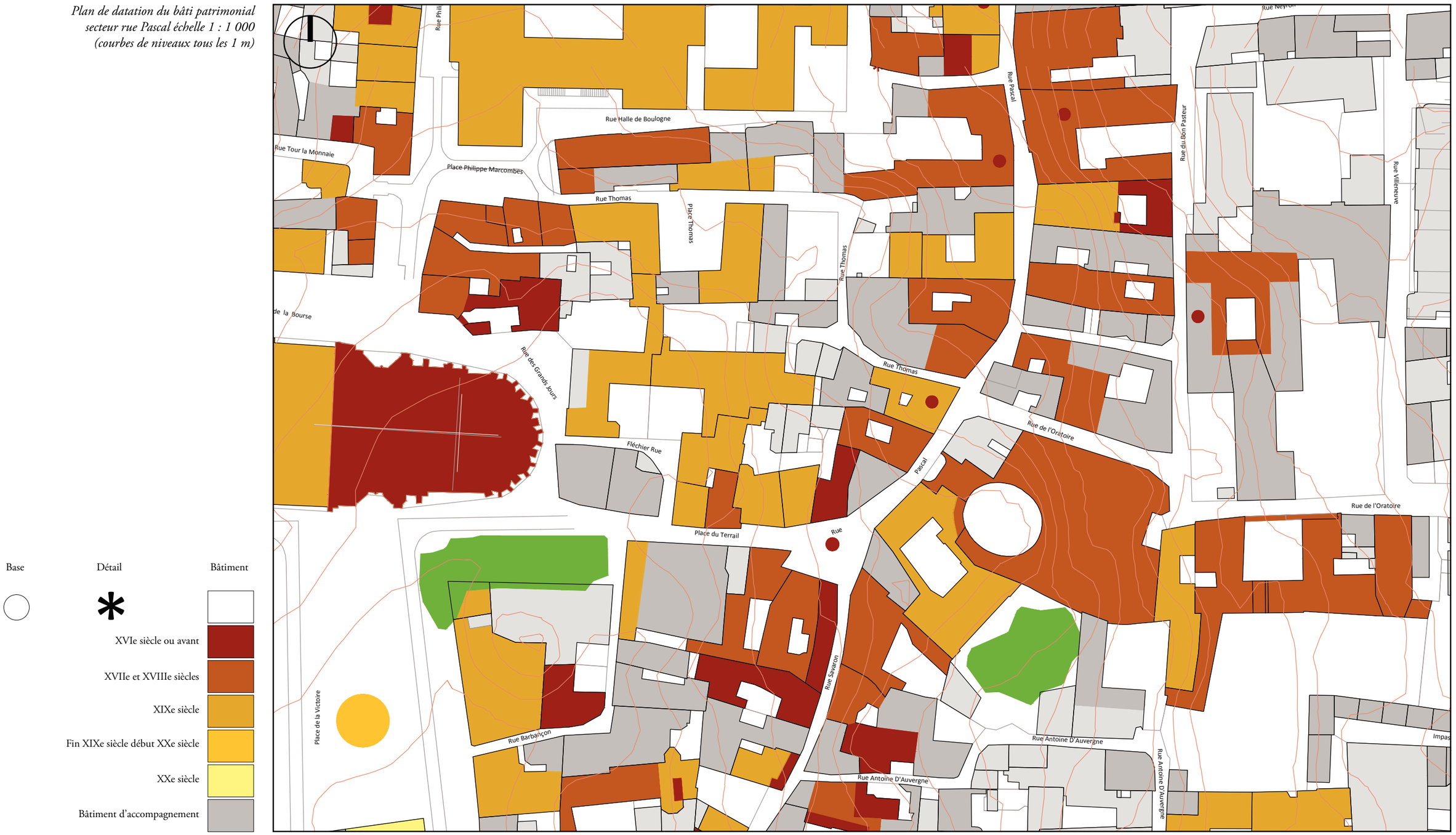
Le contraste entre matériaux naturels (pierre claire, brique, ferronneries très ouvragées, éléments semi-industriels en fonte,...), les balcons, oriels, bow-windows, marquent cette époque. Les enduits sont le plus souvent absents de l'expression architecturale.

Si ce patrimoine est très présent dans les extensions urbaines de la ville ancienne pour de nombreux hôtels particuliers et des immeubles de rapport encore plus nombreux (par exemple cours Sablon), on le trouve plus ponctuellement dans le quartier du Port, notamment à l'angle avec la rue Pascal.

Il manifeste le début de l'essor économiquee fort de la ville et l'apparition d'une classe bourgeoise aisée soucieuse de son confort et de la manifestation moins modeste qu'aux époques précédentes de sa réussite sociale.

Bâtiments de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe siècle
(rue du Port, 7 et 8 sur plan page 25)

Plan de datation du bâti patrimonial secteur rue Pascal échelle 1 : 1 000 (courbes de niveaux tous les 1 m)







Le patrimoine bâti du XXe siècle

Très peu représenté dans ce quartier ancien, on le trouve sur les zones qui ont fortement évolué avec la disparition des remparts ou les extensions urbaines liées à l'arrivée du chemin de fer et la consolidation des espaces publics périphériques du centre ancien.

Il reprend les matériaux qui circulent dans toute la France et même l'Europe et les écritures architecturales sont inspirées des mouvements artistiques internationaux.

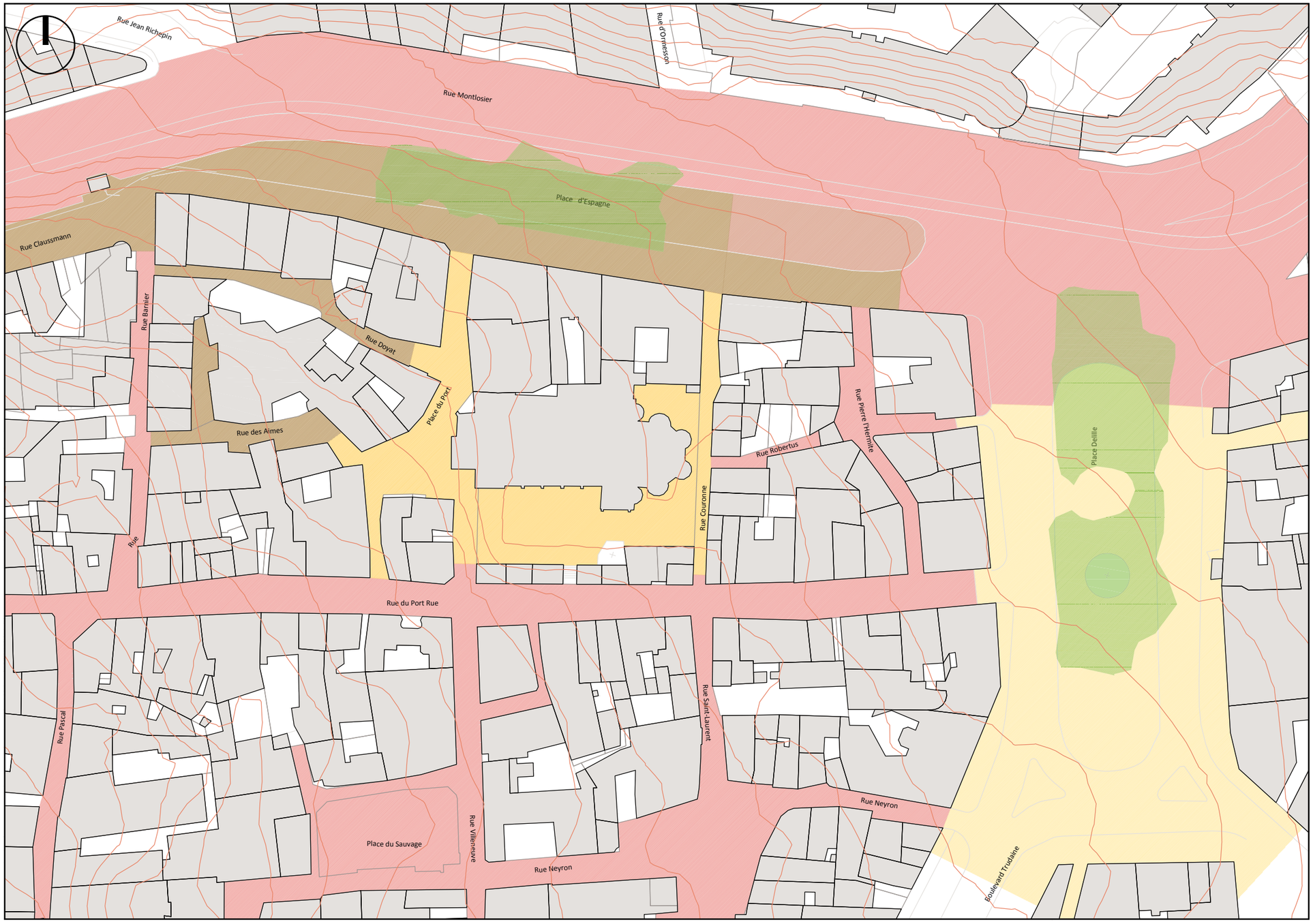
Le béton, parfois ouvragé, les décors en brique ou en faïences, les ferronneries caractérisent les compositions.

On notera que même si les constructions du XXe siècle sont en définitive relativement nombreuses, peu d'exemples peuvent être considérés comme revêtant un intérêt patrimonial, abstraction faite du manque de recul historique sur ce bâti.

Le XXe siècle (et le début du XXIe) semblent jusqu'ici avoir produit une architecture assez banalisée.

Bâtiments ou aménagements du XXe siècle (9 rue Montlosier et 10 place Delille sur plan page 25)

Plan des aménagements urbains
échelle 1 : 1 000
(courbes de niveaux tous les 1 m)



Aménagements de qualité
Aménagements à améliorer
Aménagements à reprendre
Aménagements à enjeux
Recomposition de l'espace

Si de nombreux espaces publics ont reçu des aménagements de qualité depuis trente ans, les abords immédiats de l'église sont dans l'attente d'un projet.

La place Delille, important noeud de circulation, semble isolée au milieu des espaces qui facilitent le mouvement des véhicules. Sa relation avec le centre ancien et Notre-Dame-du-Port est coupée.

4 / LES ESPACES PUBLICS AUTOUR DE NOTRE-DAME-DU-PORT















Aménagements urbains de qualité (rue du Port, Place Neyron)

Plusieurs campagnes de travaux ont permis de réaliser des **aménagements urbains de qualité** autour de Notre-Dame-du-Port:

- Le pavage de la rue du Port et de la rue Pascal.
- Les aménagements liés à l'opération «Neyron» concomitants à la construction de l'ensemble de logements sociaux, rue et Place Neyron, rue Villeneuve, place du Sauvage, rue Saint-Laurent.
- D'autres aménagements ponctuels, rue Barnier, rue Pierre l'Hermite,...
- L'aménagement de la rue Montlosier et de la jonction avec la chaussée Claudius et la rue des Jacobins avec la réalisation du tramway.

À droite, aménagements à améliorer (place d'Espagne)

Sans doute ces aménagements présentent-ils parfois des traitements avec des matériaux variés, à l'instar de beaucoup de villes françaises, mais les surfaces déjà requalifiées sont très importantes.

La partie de la place d'Espagne consacrée au monument aux morts est pour sa part fonctionnelle et agréable, mais ses revêtements sont fragiles et nécessiteraient peut-être une **amélioration**.

Les autres espaces publics sont parfois en mauvais état, notamment tous les espaces autour de l'église, le secteur rue Doyat/rue des Aimés. Ils peuvent de surcroît présenter un caractère quelque peu banal et routier pour accueillir du stationnement comme la place d'Espagne par exemple.

Aménagements à reprendre (place d'Espagne à gauche, rue Couronne à droite)

Ces secteurs ont donc vocation à être **requalifiés**, mais il faut distinguer ceux qui pourraient se voir appliquer un **traitement similaire** à la rue Barnier ou la rue Pierre l'Hermite («à reprendre» sur le plan page ci-contre), de l'environnement immédiat de l'église qui doit recevoir des **aménagements spécifiquement adaptés à son caractère particulier** («à enjeux»).

Enfin, la place Delille, l'une des plus intéressantes de la ville et noeud important de son système de circulation, est aménagée aujourd'hui beaucoup plus en fonction de ce dernier critère que du précédent. La complexité et la variété des enjeux, comme l'importance de sa superficie, rendent sans doute indispensable une **réflexion globale**, un projet complet de recomposition.

Il est donc à noter que les espaces aux abords immédiats du monument ont été laissés sans reprise, dans l'attente d'un projet à la hauteur de la valeur de Notre-Dame-du-Port.

À gauche, aménagements à enjeux (cour de l'église)
À droite, nécessité d'une recomposition (place Delille)

5 / PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE

Le périmètre englobe l'ensemble de la ville ancienne qui est la structure urbaine de référence pour Notre-Dame-du-Port, mais aussi les avenues liées à l'arrivée du train qui guident le voyageur vers le centre historique, et enfin les zones qui offrent des perspectives visuelles importantes au pied de l'église.

Proposition de périmètre
échelle 1 : 10 000
(courbes de niveaux tous les 5 m)

Le périmètre comprend l'ensemble du centre ancien contenu dans l'enceinte médiévale, qui est l'ensemble historique auquel appartient l'église, qui constitue l'ambiance urbaine de référence (1).

Il comprend également les aménagements de boulevards des XVIIe et XVIIIe siècles liés à la démolition des remparts et à la création de promenades (2).

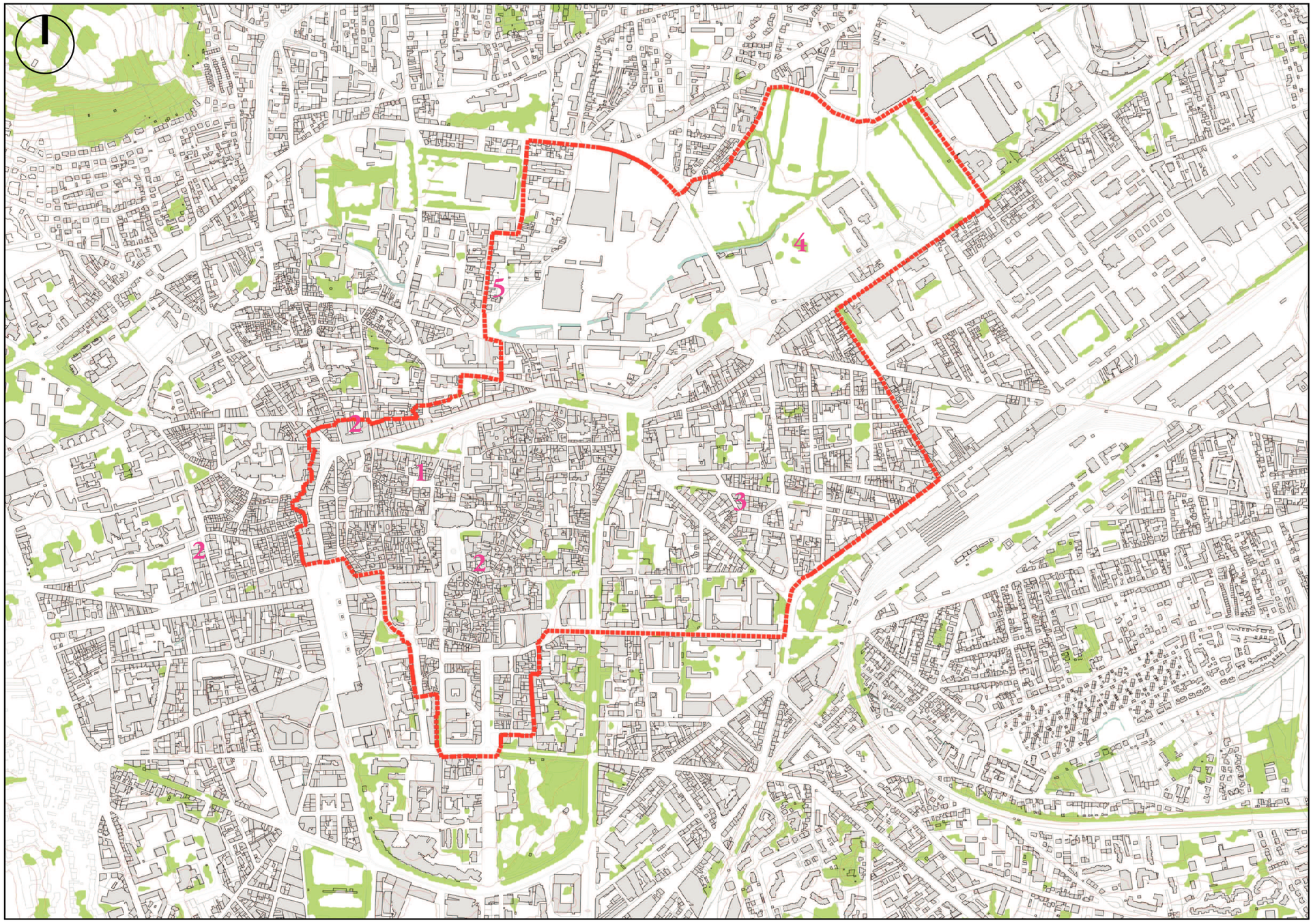
Il ne retient pas l'ensemble des faubourgs anciens, mais uniquement le quartier lié à l'arrivée du chemin de fer, point d'accès à la ville pour les pélerinages des périodes récentes, caractérisé par une composition urbaine forte autour d'axes viaires qui convergent vers la place Delille et qui comprend de nombreux bâtiments de grande valeur patrimoniale (3).

Il comprend également la partie de l'axe historique depuis Montferrand qui offre des vues sur le monument (4).

Il comprend enfin la partie de vallée immédiatement sous Notre-Dame-du-Port, en covisibilité forte (5).

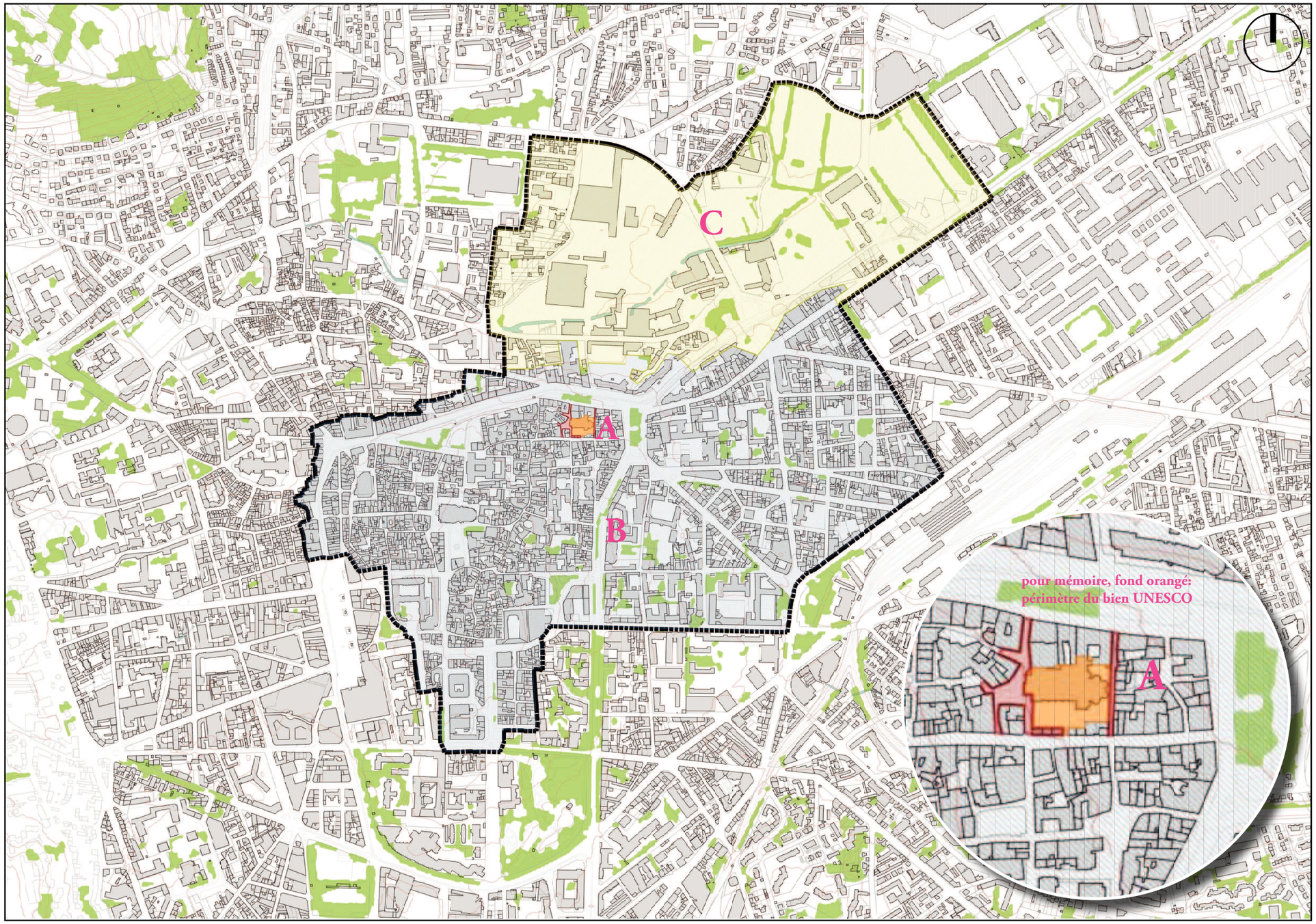
Cette proposition consacre ainsi Notre-Dame-du-Port comme joyau de la ville ancienne dans son ensemble, en relation avec un territoire proche lié aux voyages à l'est, lié à la géographie particulière de son site au nord.

Superficie 139 ha.



6 / PRÉCONISATIONS

Dans la mesure où les enjeux ne sont pas identiques aux abords immédiats de Notre-Dame-du-Port, dans le centre ancien et le quartier de la gare, ou dans la vallée au pied de l'église, les modalités de gestion devront être distinctes et adaptées: un projet opérationnel ambitieux aux abords, un document qui régule la qualité architecturale dans les secteurs anciens constitués, une maîtrise des gabarits et des aménagements extérieurs ailleurs.



Proposition de périmètre hypothèse 2
échelle 1 : 7 500
(courbes de niveaux tous les 5 m)

Ce périmètre peut être divisé en trois secteurs qui ont vocation à être gérés de manières différentes:

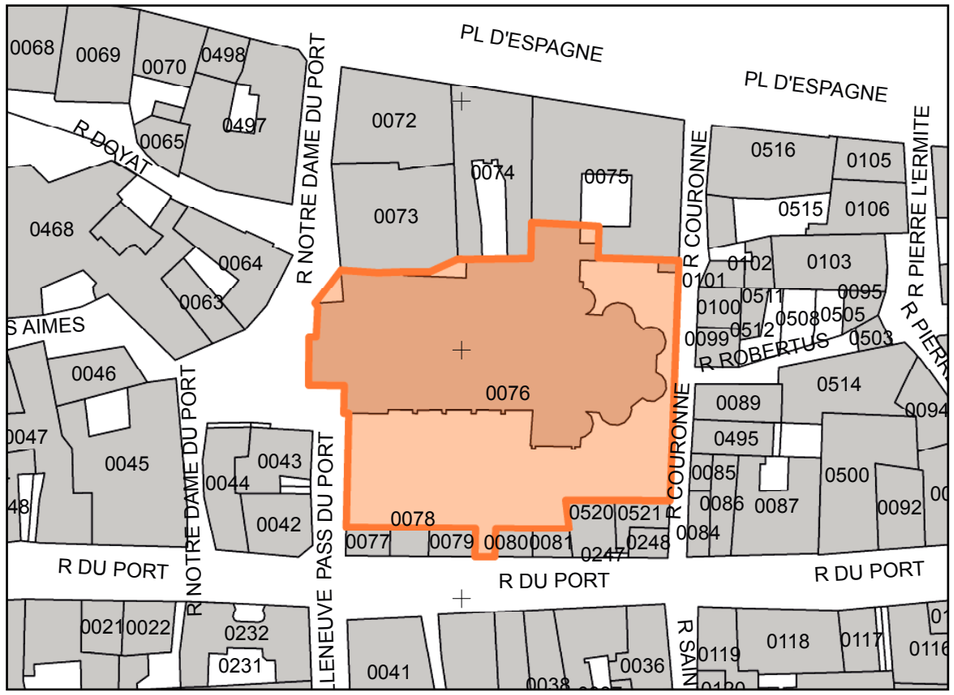
Secteur A (fond rouge), en contact direct avec l'église, qui a vocation à recevoir un projet d'aménagement opérationnel (cf. pages ci-après).

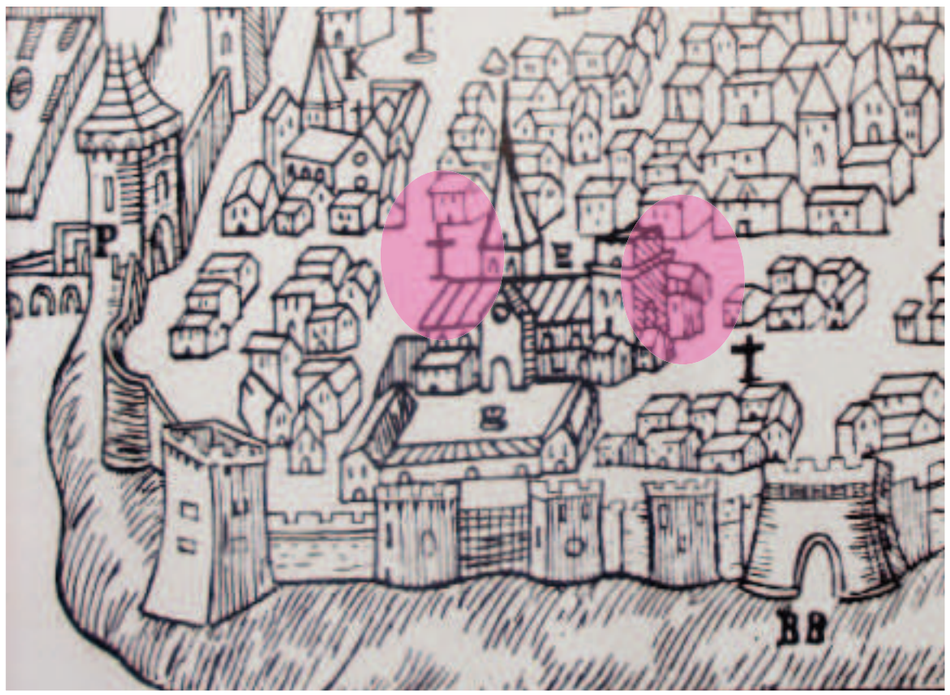
Secteur B (fond bleu), parties anciennes de la ville qui concentrent le patrimoine bâti de grande valeur, qui a vocation a être géré par un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), de manière à assurer la préservation du patrimoine et à encadrer la qualité des constructions et aménagements.

Secteur C (fond jaune), où les questions principales sont le gabarit du bâti, la préservation des vues vers l'église et la qualité des traitements paysagers.

A gauche, délimitation du périmètre du bien UNESCO, échelle 1 : 1 000
Source ministère de la culture

A droite, détail du plan «Fuzier» de 1575 qui montre le cimetière au sud de l'église (croix sur un tertre à l'arrière), un bâtiment à l'angle sud-ouest sur la rue du Port ainsi que le cloître du chapitre au premier plan





A gauche, lithographie ca 1805 qui montre la cour sud de l'église et l'accès au portail entre deux murs, avec des jardins de chaque côté. Le presbytère n'est pas encore construit

A droite, lithographie ca 1830 qui montre le jardin autour du chevet clos d'un mur et à l'arrière plan le presbytère également clos d'un mur.





6.1 / Détails sur les abords immédiats de l'église

Rappelons que le site UNESCO des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ne comportait pas lors de son inscription de cartographie qui délimite le bien lui-même ni les zones tampon. Le ministère de la culture a donc fait réaliser un atlas qui propose ces cartographies et, partant, précise les limites du bien et parfois de sa zone tampon pour chacun des ses soixante-dix-huit éléments. Deux versions successives de cette cartographie, en date respectivement de mars 2013 (rapport périodique 2015) et de novembre 2015 (inventaire rétrospectif, annexé à la décision UNESCO «40 COM 8D» du 27 mai 2016), ont pu être consultées, qui comportent quelques différences pour l'église Notre-Dame-du-Port.

Toutes deux proposent un périmètre du bien lui-même qui *«correspond donc à l'église et l'ancienne cour du chapitre, soit la parcelle HY 76 du plan cadastral 2013, comprenant l'église, sa cour sud en décaissé et le tour du chevet à l'intérieur de la clôture sur la rue Couronne.»*

Pour la zone tampon, l'étude de 2013 propose de retenir le site inscrit du centre ancien de Clermont-Ferrand, celle de 2015 ne fait aucune proposition.

L'inventaire retrospectif a en général proposé d'intégrer les parcelles adjacentes au monument objet de l'inscription lorsqu'elles correspondaient à un espace qui lui était resté lié depuis l'origine et qui n'avait pas subi de transformations notables. A l'inverse, lorsque l'environnement du monument a évolué, généralement au profit d'espaces publics, c'est le bâtiment seul, éventuellement augmenté d'une marge fine, qui a été délimité.

Déjà bâtie dans l'Augustonemetum gallo-romain, la cour sud était au moment de la construction de l'actuel bâtiment un délaissé entre la rue et l'église, clos d'un mur et qui comportait un cimetière. Par la suite, elle a été loti par les chanoines à la recherche de ressources à la fin du XVIIe siècle, qui ont maintenu un passage vers la porte d'accès surmontée de son tympan. L'espace a de plus été construit à l'ouest pour les besoins du bâtiment du presbytère et de sa cour propre au XIXe siècle.

L'état actuel du périmètre du bien tel qu'adopté dans l'atlas correspond donc à une enveloppe qui a existé du XVIIe au XIXe siècles, a disparu ensuite avec la construction du presbytère, puis est réapparue au début du XXe siècle après sa démolition, mais qui n'existait pas initialement et dont l'usage a changé. Il s'agit de surcroît d'un espace d'usage public, même s'il n'est pas juridiquement un espace public.

En définitive, le seul espace qui n'a pas évolué depuis l'origine (à l'exception des marches liées au nivellement de la rue du Port) est l'accès depuis la rue du Port.

En conséquence, il semble pertinent de considérer comme périmètre patrimonial strict, **en plus du bâtiment lui-même et du tour du chevet:**

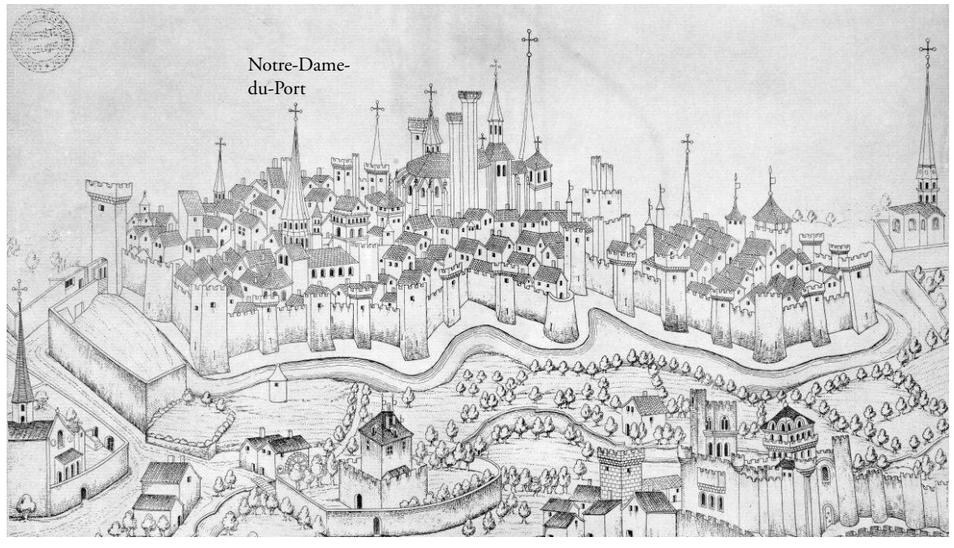
- **Soit un périmètre qui intègre les bâtiments** qui sont venus occuper le cimetière, ce qui correspond à l'emprise initiale du «domaine» de l'église, même si la notion de cour du chapitre nous semble une interprétation excessive. Ces bâtiments, dont les structures de base remontent au XVIIe siècle, ont été très transformés et ne présentent pas d'intérêt patrimonial propre. Il n'ont de surcroît jamais été liés à l'église.
- Soit un périmètre qui inclue les zones dont l'ancienneté est attestée, à savoir **l'accès au portail sud jusqu'à la rue**, selon le dessin ci-contre.

C'est cette dernière hypothèse qui semble correspondre à la plus grande authenticité, dans la mesure où le reste de la cour et les bâtiments sur la rue ont connu des transformations très importantes au cour de l'histoire. Les évolutions dans le cadre d'un éventuel projet d'aménagement devront donc **préserver cette authenticité**.

La cour sud devra quant à elle faire l'objet de prescriptions au sein du périmètre du bien même, mais en tout état de cause **en liaison avec les autres abords du monument**, bâtis ou non, avec des **possibilités d'évolution** qui tiennent compte de sa valeur archéologique et patrimoniale au même titre que pour les autres abords.



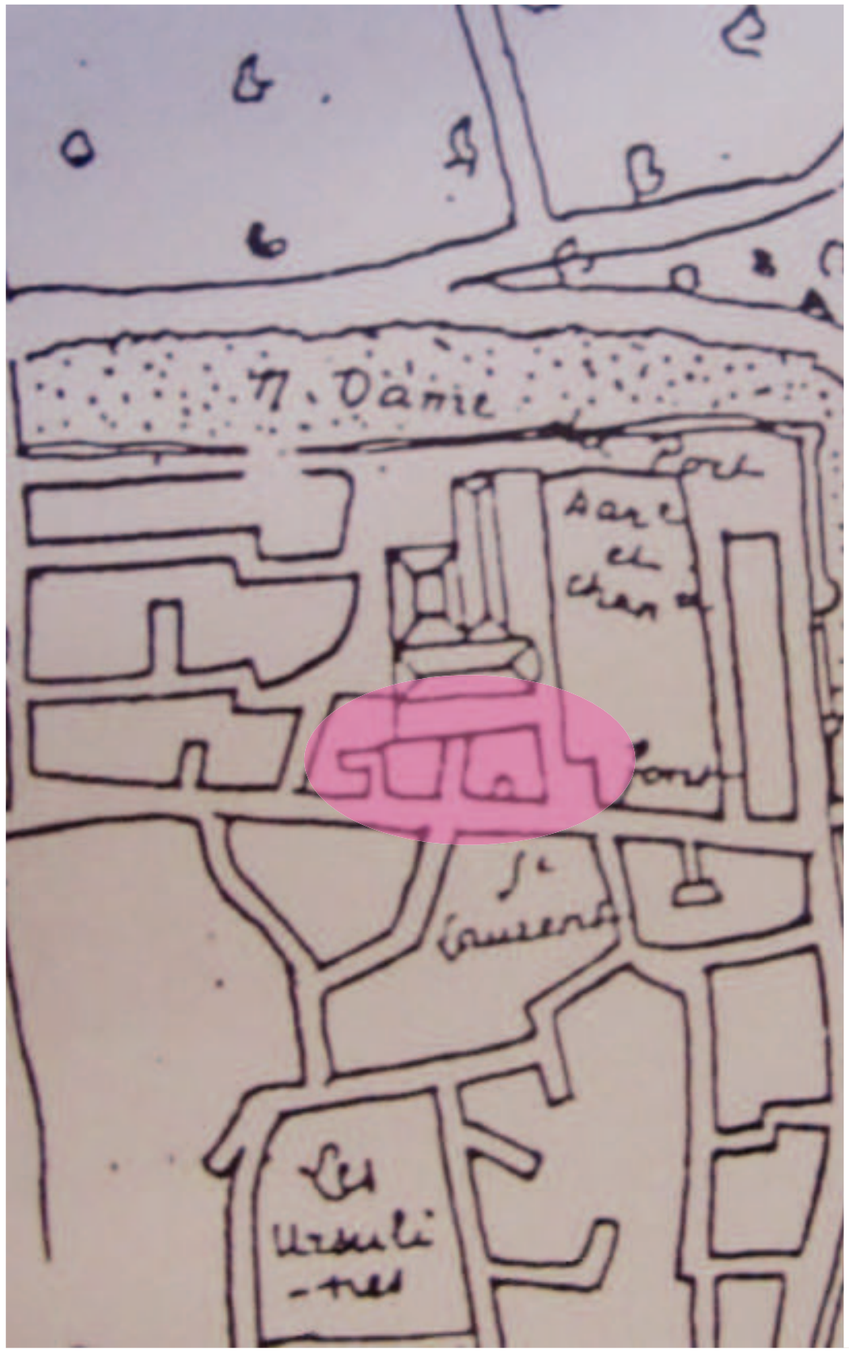
Proposition de périmètre d'authenticité



Armorial de Guillaume de Revel, fin du XVe siècle

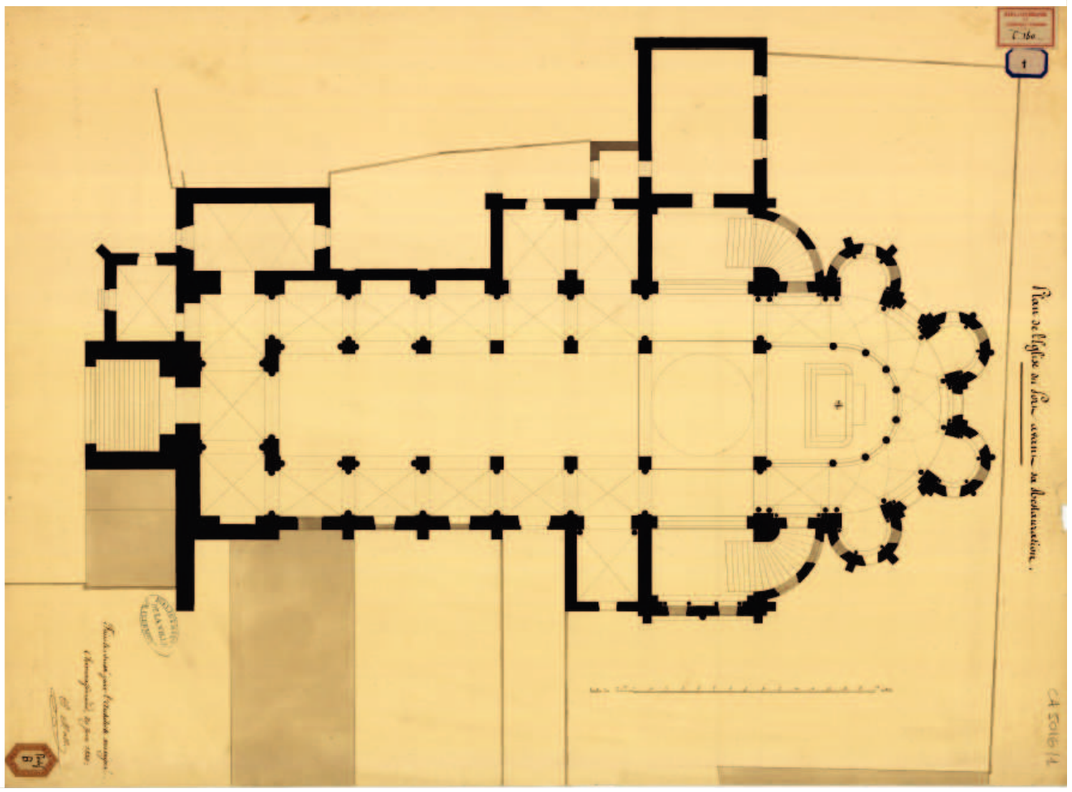
A gauche, extrait du plan «de la cour des Aides» de 1689 qui montre la présence de constructions au sud de l'église sur la rue du Port, suite au lotissement opéré à partir de 1648.

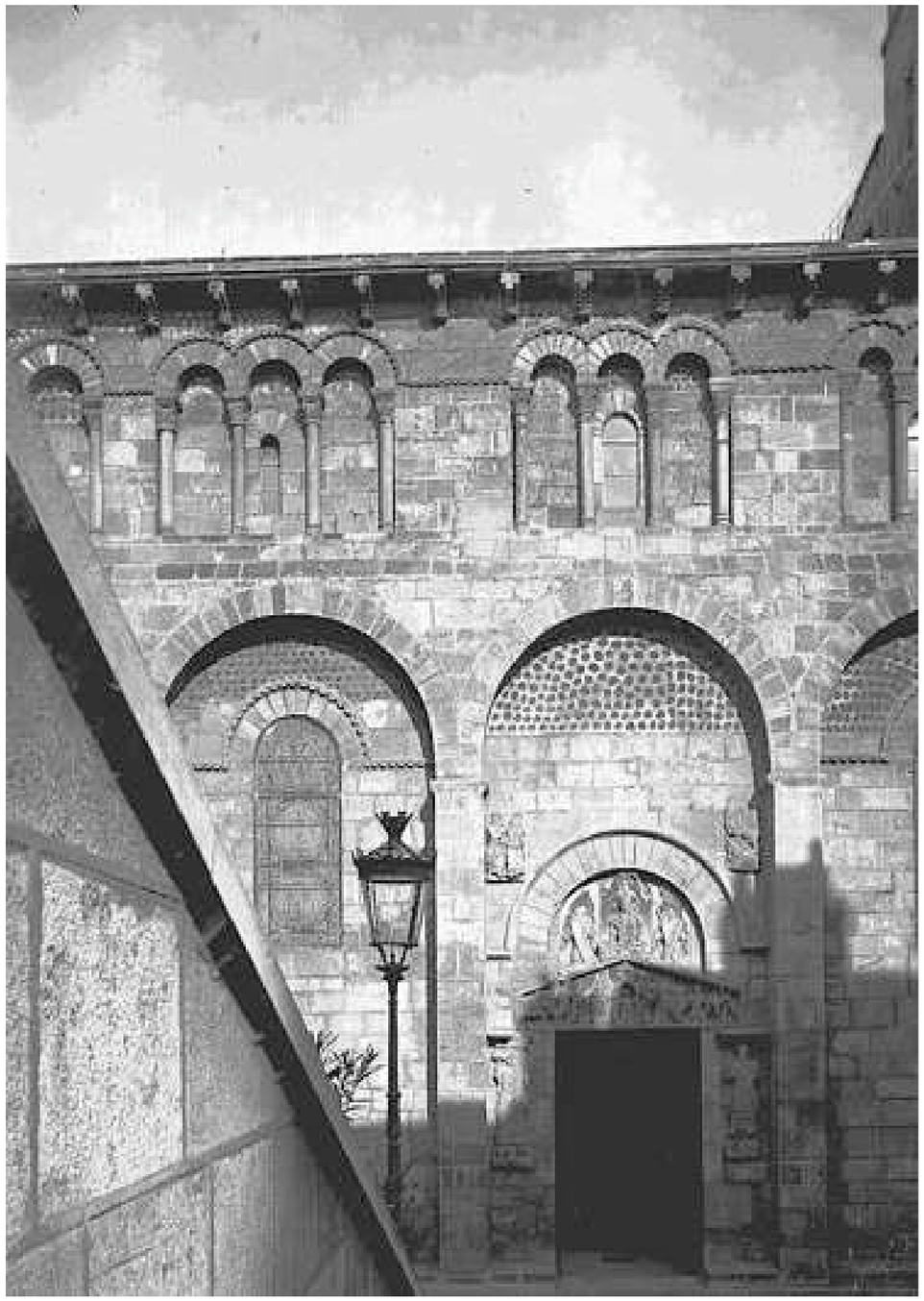
A droite, extrait du cadatre de 1831 qui montre le presbytère à l'ouest de la cour sud et les murs qui guident vers le portail





A droite, plan de l'église dressé par Allay en 1834 qui montre également le presbytère à l'ouest et les murs qui guident vers le portail







Photos du début du XXe siècle source base Mérimée du ministère de la culture

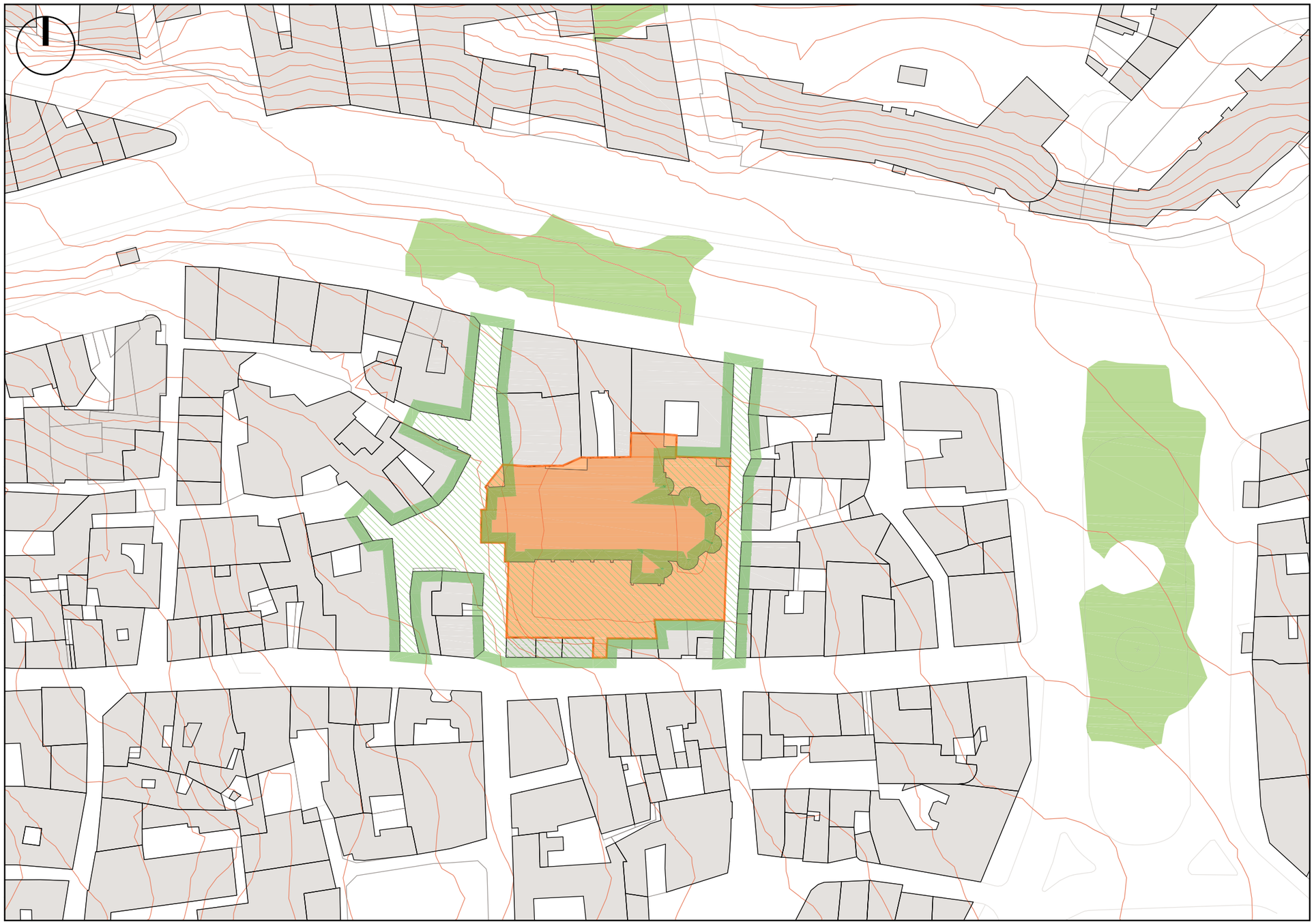
Elles montrent les rampes qui encadraient l'escalier d'accès à la cour sud, aujourd'hui disparues

Proposition de périmètre de projet opérationnel
échelle 1 : 1 000
(courbes de niveaux tous les 1 m)

Le projet devra concerner l'ensemble des abords immédiats de l'église, ainsi que le bâti sur la rue, situés soit dans le bien UNESCO lui-même (fond orangé), soit au sein de la zone tampon.

L'objectif devra être de requalifier ces constructions ou sols aujourd'hui en mauvais état, en contact direct avec l'église.

La prise en compte de l'histoire du site et des vestiges archéologiques devra être une donnée principale du projet.



Bilbiographie

Histoire – évolution urbaine

ANTONIO Marcel, Urbanisme et Société, à Clermont-Ferrand, de 1918 à 1939, Clermont-Fd. : A.D.I.C., 1984, 2 vol. BORIES P., MALOT P., HÉRITIER J., Clermont-Ferrand mémoire, préface A. Georges Manry, 1994, 125p.

CROS M., FOURY A., Lectures d'une ville, Clermont-Ferrand – persistances et transformations : du plateau central au faubourg du port, travail de fin d'études, école d'architecture de Clermont-Ferrand, 1991

DELEIGNE, Michèle, Clermont-Ferrand : histoire et petite histoire de la place de Jaude et des rues avoisinantes, 2006-2007, 141 p.

FOURNIER, P.F., Clermont-Ferrand, aperçu de l'histoire de son développement, Mélanges Marius Vazeille, Tulle : Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, 1974, p.149-160

Histoires de rues : guide alphabétique des noms de rues de la ville de Clermont-Ferrand, éd. par l'association Montferrand Renaissance, sous la dir. de Louis Saugues, 1995, 143 p.

MANRY, André-Georges, Histoire de Clermont-Ferrand, Éditions Volcans, 1975, 450p. (nouvelle édition en 1993)

MATHIEU Monique, Les intendants et l'urbanisme à Clermont-Ferrand aux XVIIe et XVIIIe siècles, Mémoire de maîtrise Clermont-Ferrand : Université Blaise Pascal 2. (s.d.), 2 vol.

PASSELAIGUE, Louis, Histoire des rues de Clermont et de Montferrand, Édition de Borée, 1997, 207p.
[Bibliothèque patrimoine CF : 63 940 PAS]

RAFLIN, Jacques, Clermont-Ferrand, Edition Canope, 1987, 152p.

ROUCHON G., BALME P., « L›Église Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand : le quartier de l›ancienne paroisse Notre-Dame du Port », in Auvergne littéraire artistique et historique (nº 51, 1930), Clermont-Ferrand : Impr. Générale, 1930, 143p.

Recherches clermontoises, Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, Institut d'histoire, 1969-1974, 6 vol. TARDIEU, Ambroise, Histoire de la ville de Clermont-Ferrand, Éditeur Laffitte reprints, 1976, 2 vol.

Notre Dame du Port

BASCHET, Jérôme, BONNE, Jean-Claude et DITTMAR, Pierre-Olivier, « Chapitre IV – Notre-Dame-du-Port : un puissant végétalisme et sa relève architecturale », in Images Re-vues [En ligne], Hors-série 3, 2012, mis en ligne le 21 novembre 2012

MOREL, David, Tailleurs de pierre, sculpteurs et maîtres d'œuvre dans le Massif central Grands sanctuaires du XIIe siècle en Basse Auvergne, thèse de doctorat, université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand II, 2009

Notre-Dame du port (texte de l'équipe Notre-Dame du Port ; photographies de G. Franceschi et de Zodiaque), 1962, 63p.

PHALIP, Bruno, « Investir les technologies. Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand », in Siècles [En ligne], 22, 2005, mis en ligne le 27 juin 2014

RANQUET (du) H., RANQUET (du) E., L'église Notre-Dame du Port de Clermont-Ferrand, 1932, 142p.

Sources

- Série S : travaux publics / transports
- Sous-série 3O : voirie communale (fonds inaccessible - en cours de classement)
- Série Fi : iconographie

Sous-série 22Fi :

22Fi 245 : plan de Clermont-Ferrand : porte de Champoix

22Fi 246-247

Sous-série 23Fi :

23Fi 1-2 : plan de Clermont-Ferrand

Sous-série 33Fi :

33Fi 113/616 : tableau d'assemblage du plan d'alignement de 1858

33Fi 113/638 : plan d'alignement (21° division – porte de la poterne) 1858

33Fi 113/639 : plan d'alignement (22° division – porte de la place d'Espagne) 1858

33Fi 113/640 : plan d'alignement (23° division – hôtel de Ville) 185

